

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 28 septembre 2023**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

22 septembre 2023

et qu'elle a été faite le

22 septembre 2023

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO **Evans** : M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAI **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérome FASSET **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigny** : M. Eric DRUOT **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ougney** : M. Cédric IVANES **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCÉNOTTE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés : Rouffange : Mme Laetitia BORRE FROISSARD

Absents excusés : **Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MORLIER**Procurations de vote :**

Mandants : M. François GRESET (EVANS), M. Eric PERTUS (MONTMIREY-LA-VILLE)

Mandataires : M. Emmanuel BARBERET (EVANS), M. Martin DAUNE (MONTMIREY-LE-CHATEAU).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 41**Absents suppléés :** 1**Absents excusés :** 6

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°**DCC2023_09_132****Objet :**

Modification du projet d'établissement – Multiaccueil à Fraisans

MODIFICATON DU PROJET D'ETABLISSEMENT – MULTIACCUEIL A FRAISANS

Au vue de l'évolution du fonctionnement de la structure du Multiaccueil à Fraisans et de la réglementation, il convient de modifier le projet d'établissement.

Le projet d'établissement est joint **en annexe**.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Accepte et valide les modifications du projet d'établissement du Multiaccueil à Fraisans ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer ce projet d'établissement et tout acte afférent à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSETNET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

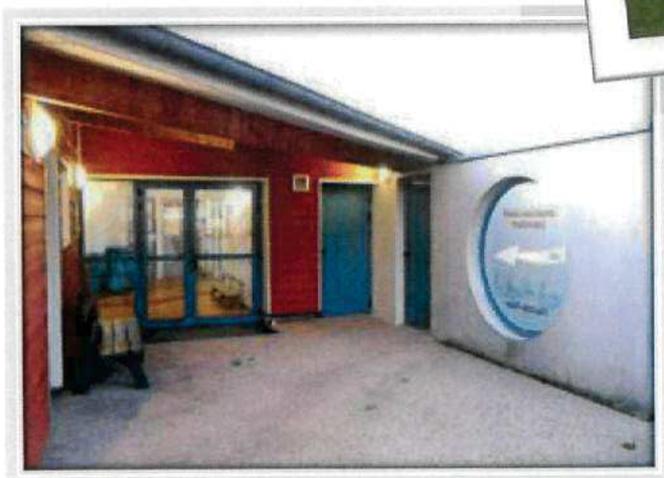
The image shows a large, stylized blue ink signature of Gérome FASSETNET. Overlaid on the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'JURA NORD' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a tree.

Multi-accueil de Jura Nord

« Les Lutins des Forges »



PROJET



D'ETABLISSEMENT

PROJET D'ACCUEIL

INTRODUCTION

Le multi-accueil est géré par la Communauté de Communes de Jura Nord, dont le siège est situé à DAMPIERRE, et placé sous l'autorité de Monsieur Gérôme Fassenet, Président de la CCJN.

La structure est agréée par le Président du Conseil Départemental et est soumise à une réglementation précise relevant du décret de juin 2010.

L'objectif premier est de proposer un mode de garde flexible aux parents : accueil crèche ou halte-garderie. Le multi-accueil possède une capacité d'accueil de 30 places et conformément à la réglementation respecte un taux d'encadrement de 1 professionnelle pour 6 enfants.

La crèche accueille des enfants de 2 mois ½ à 3ans (ou entrée à l'école maternelle).

Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi inclus de 7 heures à 18h30.

- ✓ Crèche : 7h00 - 18h30
- ✓ Halte-garderie : 8h45 - 11h30 et 13h - 18h

I. L'accueil de l'enfant de 10 semaines à 3 ans

1. Les prestations d'accueil



Le multi-accueil a pour mission principale de répondre au mieux aux besoins des familles. Il tente d'offrir aux familles une organisation la plus souple possible tout en respectant rigueur et sécurité.

Le multi accueil offre différentes formules d'accueils complémentaires. C'est un lieu de socialisation et de découverte de la vie en collectivité pour les enfants. C'est un établissement adapté à l'enfant de 0 à 6 ans, encadré par des professionnels de la petite enfance, offrant la possibilité aux familles de confier leur enfant à la structure d'accueil.

1.1. Spécificité des formules

La crèche : elle permet un accueil permanent, régulier et modulable suivant l'emploi du temps des parents. Elle intègre la possibilité de prendre le repas et de voir son enfant accueilli entre 7 heures et 18 heures 30 et ce jusqu'à son entrée à l'école maternelle. Sans condition d'emploi obligatoire, la crèche s'ouvre tout de même davantage aux familles dont les parents travaillent et qui ont besoin d'une solution pour garder leur enfant pendant leur journée de travail.

La halte-garderie : elle permet un accueil occasionnel c'est-à-dire pas tous les jours et suivant un nombre de demi-journée limité. L'accueil à la journée ne peut être régulier et doit répondre à un besoin spécifique (ex : enfant de plus de 3 ans, scolarisé, ne pouvant accéder à l'Accueil de Loisirs le mercredi ou pour urgence familiale). La halte-garderie, au-delà de ses missions à l'égard de l'enfant, donne l'opportunité aux parents de s'accorder des temps de pause.

Si les critères d'admission en crèche sont relativement rigides, ceux pour la halte-garderie sont plus souples et plus modulables.

2. Aménagement de l'espace

Le multi accueil est un bâtiment neuf construit avec les normes BBC (bâtiment basse consommation) et est le fruit d'une réflexion de la Communauté de Communes de Jura Nord et d'un architecte. Tout a été pensé pour le bien-être des enfants, de leur famille et de l'équipe. Il intègre dans le même bâtiment le relais assistantes maternelles (il offre ainsi la possibilité d'un travail de collaboration). Le multi accueil



a été pensé sur la base d'un accueil global pour les deux formules. C'est-à-dire que les enfants de crèches et de halte-garderie seront accueillis ensemble dans un même espace. Seuls les horaires d'accueil marqueront la différence entre les deux accueils.

3. Gestion du groupe

Le multi-accueil accueille des enfants de 2 mois ½ à 6 ans. Le groupe total peut atteindre 30 enfants. L'intérêt d'un multi accueil est de pouvoir offrir des modes d'accueil différents au sein d'une même structure. Pour autant le groupe ne peut vivre en permanence ensemble. Dans l'intérêt de tous, il est nécessaire d'organiser le groupe en sections à certains moments de la journée. Pour organiser cela, différents critères sont pris en compte : l'âge et/ou les compétences.

Le groupe est organisé en trois grandes familles : Petits, moyens, grands. Cette organisation demande un cadrage de départ très précis à l'intérieur duquel enfants et adultes trouveront leurs marques. La prise en charge de chaque groupe par un ou deux adultes permettra un meilleur suivi et un accueil plus adapté des enfants. Chaque jour, l'adulte responsable changera. Un planning de prise en charge par groupe et par jour sera défini pour une plus grande clarté pour l'équipe, l'enfant et sa famille.

4. Organisation et prestations

4.1. Répartition des places sur la journée

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

| Horaires | 7h00 - 7h30 | 7h30 - 8h | 8h - 8h30 | 8h30 - 9h | 9h - 12h | 12h - 13h30 | 13h30 - 16h30 | 16h30 - 17h | 17h - 17h30 | 17h30 - 18h |
|----------|-------------|-----------|-----------|-----------|----------|-------------|---------------|-------------|-------------|-------------|
| Agrément | 6 | 12 | 18 | 30 | 30 | 30 | 30 | 24 | 18 | 6 |



Mercredi :

| Horaires | 7h00 - 7h30 | 7h30 - 8h | 8h - 8h30 | 8h30 - 9h | 9h - 12h | 12h - 13h30 | 13h30 - 16h30 | 16h30 - 17h | 17h - 17h30 | 17h30 - 18h |
|----------|-------------|-----------|-----------|-----------|----------|-------------|---------------|-------------|-------------|-------------|
| Agrément | 6 | 12 | 12 | 18 | 24 | 24 | 18 | 18 | 12 | 6 |

4.2. Organisation de la journée

Matin :

- 7h00 : Accueil des enfants
- 8h45 : Début d'accueil des enfants halte-garderie - Jeux autonomes
- 9h : Collation
- 9h30 : Passage aux toilettes et changements de couches si besoin
- 10h : Ateliers ou sorties
- 11h : Début des repas pour les bébés, suivant l'heure du premier repas
- 11h15 : Rangement des ateliers - lavage des mains - Jeux autonomes
- 11h30 : Chants ou histoires préparant au déjeuner
- 11h30 : Départ des enfants de halte-garderie
- 11h45 : Installation au repas des moyens/grands
- 12h30 : Fin du repas, passage aux toilettes et changes, préparation à la sieste.
- 13h : Temps calme et coucher des enfants

Après-midi :

- 13h : Arrivée des enfants de halte-garderie
Jeux autonomes pour les enfants qui ne dorment pas
- 15h30 : Goûters des plus petits
- 16h : Goûter des moyens/grands
- 16h45 : Jeux autonomes - Premiers départs des enfants de crèche ou de halte-garderie
- 17h30 : Histoires ou Chants
- 18h : Départ des enfants de halte - garderie
- 18h30 : Départ des derniers enfants de crèche

Ce planning n'est qu'une architecture autour de laquelle le travail s'articule. Rien ne peut ni ne doit être figé. Il faut pouvoir s'adapter en fonction du groupe d'enfant et de l'ambiance de ce groupe au fil des jours.

II. L'accueil de l'enfant « différent »

1. L'accueil de l'enfant en situation de handicap, de maladie chronique ou présentant un retard de développement

L'enfant dit différent est l'enfant présentant un handicap moteur ou mental ou l'enfant ayant une maladie chronique supposant des soins ou une attention particulière.

L'accueil des enfants en situation de handicap, ou atteints de maladie chronique, est un droit fondamental affirmé par l'ensemble des textes législatifs en vigueur. La crèche accueille des enfants porteurs de handicap. Cet accueil est réfléchi entre l'équipe, la famille, le médecin référent de la crèche et l'équipe médicale de l'enfant. Le point de réflexion central est l'intérêt et le bien-être de l'enfant mais aussi du groupe dans lequel il sera accueilli. Cet accueil, personnalisé en fonction de la nature du handicap, permettra à l'enfant de s'intégrer, lui aussi, à la collectivité et de faire l'expérience de la rencontre avec les autres enfants. Les professionnelles en s'appuyant sur leurs observations s'attacheront à proposer des temps de jeux adaptés à ses envies, besoins et capacités.

2. Démarches et protocoles

2.1. Démarches

L'accueil de l'enfant différent peut être une démarche de la famille directement mais aussi d'une institution. Quel que soit le demandeur, il est indispensable de mettre en place un protocole. Celui-ci est destiné à permettre à l'ensemble de l'équipe d'avoir la bonne attitude et de connaître la marche à suivre en cas de problème. Toutefois ce protocole ne doit pas être obligatoirement consulté par l'ensemble de l'équipe. C'est la directrice et son adjointe qui doivent l'établir et retransmettre ensuite les éléments indispensables à l'équipe. Le protocole s'il n'a pas pu être établi avec le médecin de la crèche doit cependant lui être soumis pour avis et validation. La mise en place d'un protocole suppose une évaluation régulière avec la famille, l'institution ou les deux.



Ces évaluations, dont la périodicité est décidée en commun, sont destinées à faire le point sur l'accueil proposé et éventuellement à le réajuster, si besoin. C'est le gage d'un accueil de qualité.

Tout au long de l'accueil, le multi-accueil se réserve la possibilité d'interpeller la famille ou l'institution si un problème majeur subvenait. Même chose pour les demandeurs. Plus les règles seront précises, meilleur sera l'accueil.

2.2. Protocoles

PROTOCOLE D'ACCUEIL D'UN ENFANT DIFFERENT EN PARTENARIAT AVEC UNE INSTITUTION

Ce protocole est établi entre Le multi accueil (Nom et adresse de la structure) et l'établissement désigné ci-dessous :

Concernant l'institution :

Nom de l'établissement

Adresse et Téléphone

Personne référent :

Concernant l'enfant :

Nom et Prénom

Date de naissance :

Descriptif du handicap :

Ce protocole a pour but de définir les différents objectifs et moyens concernant l'accueil de l'enfant.

Les objectifs

Attentes de l'établissement demandeur

Attentes de la famille

Encadrement spécifique

L'enfant sera-t-il accompagné par un professionnel de l'établissement demandeur ?

Si oui, quel professionnel :

Quelle sera son implication pendant le temps d'accueil ?

Si besoin protocole médical :

Appels d'urgence : - Premiers gestes : - Contre-indication :

Le médecin référent de la structure et l'infirmière sont les seules personnes habilitées à intervenir dans un cadre bien défini à l'avance.

Définition de l'accueil

Fréquence de l'accueil (par semaine) :

Temps d'accueil (sur la demi-journée) :

La fréquence et le temps d'accueil seront modulables. La structure pourra modifier l'accueil si elle le juge nécessaire. Ces modifications entraîneraient, éventuellement, un changement de jours ou un réajustement des horaires (augmentation ou diminution) pour accueillir l'enfant dans de meilleures conditions

Si besoin désignation du référent sur la structure :

L'évaluation

Des temps de rencontre seront prévus entre les différents partenaires pour faire le point sur l'évolution de l'enfant et sur les axes de travail à développer ou à instaurer.

Fréquence de ces rencontres :

Ce protocole doit être validé par la structure d'accueil, son médecin référent, l'établissement demandeur et la famille et pourra être modifié à tout instant à la demande de l'une ou l'autre des parties. En cas de modification une nouvelle validation devra être faite.

PROTOCOLE D'ACCUEIL D'UN ENFANT DIFFERENT EN PARTENARIAT AVEC LA FAMILLE

Ce protocole est établi entre :

Le multi accueil (Nom et adresse de la structure) et

Concernant la famille

La famille désignée ci-dessous :

Nom et prénom du père :

Adresse :

Téléphone :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

Téléphone :

Concernant l'enfant :

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Descriptif du handicap :

Ce protocole a pour but de définir les différents objectifs et moyens concernant l'accueil de l'enfant.

Les objectifs

Attentes de la famille

Encadrement spécifique

L'enfant sera-t-il accompagné par un professionnel intervenant déjà auprès de l'enfant (éducateur, psychomotricien ...) ? Si oui, quel professionnel :

Quelle sera son implication pendant le temps d'accueil ?

Si besoin protocole médical :

Appels d'urgence :

Premiers gestes

Contre-indication :

Le médecin référent de la structure et l'infirmière sont les seules personnes habilitées à intervenir dans un cadre bien défini à l'avance.

Définition de l'accueil

Fréquence de l'accueil (par semaine) :

Temps d'accueil (sur la demi-journée) :

La fréquence et le temps d'accueil seront modulables. La structure pourra modifier l'accueil si elle le juge nécessaire. Ces modifications entraîneraient, éventuellement, un changement de jours ou un réajustement des horaires (augmentation ou diminution) pour accueillir l'enfant dans de meilleures conditions.

Si besoin désignation du référent sur la structure :

L'évaluation

Des temps de rencontre seront prévus entre les différents partenaires pour faire le point sur l'évolution de l'enfant et sur les axes de travail à développer ou à instaurer.

Fréquence de ces rencontres :

Ce protocole doit être validé par la structure d'accueil, son médecin référent ainsi que la famille et pourra être modifié à tout instant à la demande de l'une ou l'autre des parties. En cas de modification une nouvelle validation devra être faite.

3. Le travail d'équipe

1. Qualifications et compétences

1.1. La Directrice

La directrice est responsable du bon fonctionnement de la structure, de la cohésion de l'équipe et garante d'un accueil de qualité des enfants confiés, ainsi que de leur sécurité. Elle assure l'encadrement technique, pédagogique et hiérarchique du personnel en concertation avec le directeur du service enfance-jeunesse.

Le poste de directrice est assuré par une éducatrice de jeunes enfants.

Définition du poste : Le poste repose sur cinq missions majeures

Mission auprès des familles

Mission auprès des enfants

Mission auprès de l'équipe

Mission administrative

Mission avec les partenaires

1. Missions auprès des familles

- Information auprès des familles,
- Ecoute et soutien des parents,
- Elaboration des dossiers d'inscription ou de pré-inscription,
- Registre des présences journalières et saisies
- Animation des commissions et autres manifestations intégrant les parents
- Réception des appels téléphoniques

2. Mission auprès des enfants

- Animation,
- Assure l'accueil de l'enfant et de sa famille à l'arrivée et /ou au départ
- Suivi des dossiers,
- Interventions éventuelles,
- Garante du bien-être des enfants et du bon encadrement
- Garante du respect du projet pédagogique

3. Missions administratives

- Gestion globale de l'établissement
- Registre des présences journalières et saisies
- Elaboration de projets divers,
- Etude de l'évolution des besoins des familles,
- Elaboration du budget de la structure et exécution du budget
- Commande de matériel (en collaboration avec le service jeunesse)
- Suivi des commandes.
- Statistiques et bilans divers
- Compte-rendu réguliers
- Participation aux différents comités de pilotage,
- Liaison avec les différents partenaires (PMI, CAMSP, CAF, ...)
- Organise la vie au sein de la structure, dans le cadre du règlement intérieur.

4. Mission auprès de l'équipe (en lien avec le directeur du service enfance-jeunesse)

- Gestion globale de l'équipe (demande de congés récupération, remplacements, etc,)
- Animation de réunions régulières,
- Réunions de mise à jour des projets pédagogiques,
- Animation de projets globaux
- Organise l'encadrement des stagiaires

5. Missions auprès des partenaires

- Echanges réguliers,
- Elaboration d'actions petite enfance (fête de l'enfance etc.),
- Bilan de fonctionnement de la structure
- Proposition d'évolution de la structure

1.2. Le directeur adjoint

Le directeur adjoint a un rôle clé dans l'organisation de la crèche. Il seconde [la directrice](#) de la structure sur toutes ses missions : il est attentif à la santé, la sécurité, mais aussi au développement et au bien-être des enfants accueillis. Il assure une qualité d'accueil continue, prend le relais de son binôme de direction et intervient en soutien à l'équipe terrain. Il accueille chaque professionnel et stagiaire avec bienveillance, veille à son intégration et au suivi en collaboration avec la directrice.

1.3. Le médecin

Définition du poste : Le poste du médecin repose sur deux missions principales :

- 1) Suivi des enfants.*
- 2) Soutien de l'équipe et accompagnement.*

La place du médecin dans l'équipe est particulière et est variable suivant la personne occupant le poste.

Aussi le profil particulier du médecin sera établi avec la personne concernée en fonction de ses attentes, de sa disponibilité en accord avec la législation.

Le médecin de la crèche ne devra en aucun se substituer au médecin de famille et le multi accueil ne sera pas une succursale de son cabinet privé.

1.4. L'infirmière

Définition du poste : Le poste d'infirmière repose sur 3 missions principales

- 1) Missions auprès des enfants*
- 2) Missions sanitaires auprès des familles et de l'équipe*
- 3) Référent santé et accueil inclusif*

1. Mission auprès des enfants

- Adaptation dans la structure en collaboration avec le reste de l'équipe,
- Animation,
- Participation à la vie quotidienne (goûters, changes, sommeil etc.).

2. Missions sanitaires

En rapport direct avec sa formation, l'infirmière aura une mission sanitaire spécifique.

Cette mission se fera en lien direct avec le médecin de la structure et la directrice.

- Elaboration et mise en place des protocoles d'urgence.
- Elaboration et mise en place des protocoles sanitaires.
- Suivi des enfants sur le plan médical, administration des médicaments.
- Suivi de l'équilibre alimentaire des enfants.
- Travail avec l'équipe sur le plan sanitaire et rappel des consignes
- Travail de collaboration sanitaire avec les auxiliaires et les CAP petite enfance

- Mise en place de conférences épisodiques.

3. Mission de référent santé et accueil inclusion.

- 1° Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles d'accueil individualisé.

2° Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service.

3° Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels : recommandations nutritionnelles, activités physiques, sommeil, exposition aux écrans et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions.

4° Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.

L'infirmière devra faire preuve de discrétion, d'ouverture d'esprit. Elle devra s'adapter au travail d'animation et ne pas se restreindre à sa seule spécificité médicale.

1.5. L'éducatrice de jeunes enfants

Définition du poste : Le poste d'éducatrice de jeunes enfants repose essentiellement sur une mission pédagogique et éducative auprès des enfants et des familles.

1. Missions auprès des familles

- Information auprès des familles.
- Ecoute et soutien et accompagnement des parents dans leur mission éducative.

2. Missions auprès des enfants

- Observation et vigilance sur son bon développement psycho moteur.
- Adaptation dans la structure en collaboration avec le reste de l'équipe.
- Animation.
- Participation à la vie quotidienne (goûters, changes, sommeil, etc).

3. Mission auprès de l'équipe

- Elaboration en concertation avec la direction et l'équipe du projet pédagogique.
- Garante du projet de vie.
- Veille au respect du projet pédagogique.
- Proposition de projets spécifiques et ponctuels.
- Harmonisation du travail auprès des enfants.

L'éducatrice de jeunes enfants doit avoir le sens de l'écoute, de l'observation et de la communication. Elle doit avoir l'esprit d'équipe et de la discrétion.

1.6. L'auxiliaire de puériculture

Définition du poste : Le poste d'auxiliaire de puéricultrice repose sur trois missions principales :

- 1) Mission auprès des enfants.*
- 2) Mission sanitaire.*
- 3) Mission d'entretien.*

1. Missions auprès d'enfants

- Participation à la vie quotidienne (goûters, changes, sommeil, repas, etc.).
- Nursing auprès des bébés.
- Adaptation dans la structure en collaboration avec le reste de l'équipe,
- Animation en collaboration avec l'éducatrice de jeunes enfants.

2. Missions sanitaires

(En collaboration avec l'infirmière)

- Suivi des protocoles médicaux.

3. Missions d'entretien

- Suivi des protocoles.
- Entretien des espaces changes et literie.

L'auxiliaire de puériculture doit avoir le sens de l'écoute, de l'observation et de la communication. Elle doit avoir l'esprit d'équipe et de la discrétion.

1.7. L'aide éducatrice

Titulaire d'un CAP petite enfance et assistante maternelle

Définition du poste : Le poste d'aide éducatrice cuisine repose sur deux missions principales :

- 1) Mission auprès des enfants,*
- 2) Mission d'entretien.*

1. Mission auprès des enfants

- Animation
- Participation à la vie quotidienne (goûters, repas, etc).

2. Mission d'entretien

- Entretien du linge.
- Nettoyage et désinfection des jeux.
- Entretien des locaux en soutien de l'agent social

1.8. L'agent social

Définition du poste : Le poste d'agent social repose sur deux missions principales :

1) Mission cuisine,

2) Mission d'entretien.

1. Missions cuisine

(En collaboration avec la directrice)

Suivi des protocoles spécifiques repas.

- Suivi des menus.
- Réflexion avec l'équipe sur l'aménagement du temps de repas et goûter.
- Réception des repas.
- Mise en forme des repas (mixage etc.).
- Mise en place de l'espace repas.
- Service.
- Rangement.
- Connaissance des normes HACCP.
- Suivi des protocoles.
- Entretien de l'espace repas et de l'espace cuisine dans le respect des normes HACCP.

2. Mission d'entretien

- Entretien des locaux

L'agent social doit être motivé, dynamique et faire preuve d'idées novatrices pour faire des repas un temps de découverte et de plaisirs.



2. Le travail d'équipe

Le travail dans un multi-accueil comme dans toute structure petite enfance est un réel travail d'équipe. Une équipe qui réunit des professionnelles aux qualifications et aux compétences différentes. Ces différences sont non seulement, source de richesse pour petits et grands, mais aussi l'assurance d'un accueil de qualité et sur. Il est important que la spécificité de chacun soit respectée et utilisée sans pour autant enfermer les personnes dans un rôle unique.

2.1. Planning prévisionnel de l'équipe d'encadrement des enfants

L'équipe d'encadrement des enfants du multi accueil sera constituée comme suit :

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|------------------|------------------|-----------------|-------------------------------|-------------|
| Directrice EJE Vanca Claire 100% | 7h -14h00 | 11h - 18h | 9h - 16h | 9h30 -12h 14h30 - 18h30 | 7h -14h |
| Directrice adjointe Educatrice de jeunes enfants 100% | 11h - 18h30 | 7h - 14h | 8h30 - 14h30 | 7h - 14h | 11h - 18h |
| Infirmière COINCENOT Régine 40% | / | / | 7h - 11h30 | 8h - 12h | 7h30 - 12h |
| Auxiliaire de puériculture RUBALEC Emilie 90% | 9h - 17h30 | 11h - 18h30 | / | 8h30 - 17h30 | 8h30 - 14h |
| Auxiliaire de puériculture PRIMARD Corinne 100% | 11h30 - 17h30 | 11h30 - 17h30 | 11h - 18h30 | 9h30 - 17h | 11h - 18h30 |

| | | | | | |
|--|----------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Aide éducatrice BOLE Elise 100% | 8h -14h | 8h30 - 16h30 | 11h30 - 18h30 | 7h30 - 14h | 6h15 - 13h15 |
| Aide éducatrice FIN Sandrine 100% | 7h30 - 13h30 | 8h - 14h | 6h15 - 13h | 11h15 - 18h30 | 8h - 16h30 |
| Aide éducatrice DELOGE Océane 100% | 8h30 - 12h30 | 8h30 - 13h | 13h - 17h30 | 13h30 - 17h30 | / |
| Aide éducatrice MENETRIER Cynthia 75% | 11h45 - 18h30 | 7h30 - 12h30 | / | 6h15 - 12h15 | 9h30 - 17h30 |
| Aide éducatrice COLIN Cindy 80% | 6h15 - 13h15 | 11h30 - 18h30 | 8h - 13h | 9h30 - 18h | / |
| Agent social 90% | 10h30 - 14h 17h - 19h15 | 10h30 - 14h 17h - 19h15 | 8h15 -14h 17h - 19h15 | 10h30 - 14h 17h - 19h15 | 10h30 - 14h 17h - 19h15 |

2.2. L'équipe de gestion

La directrice : VANCA Claire

La directrice aura un planning articulé de telle sorte qu'elle puisse intervenir sur tous les moments de la journée au cours de la semaine pour être aussi disponible que possible pour recevoir les parents selon leurs possibilités. Son planning alternera les temps administratifs et les temps auprès des enfants.

La directrice adjointe :

Pendant l'absence de la directrice sur la structure c'est la directrice adjointe qui prend le relais pour recevoir les appels et informer les parents si besoin est, tout en restant dans l'encadrement des enfants. Le poste d'adjointe sera assuré soit par une éducatrice de jeunes enfants. L'adjointe sera toujours en mesure de joindre la

directrice et de faire appel à elle si nécessaire, sauf pendant absences personnelles. Dans ce cas c'est la Communauté de Communes de Jura Nord en la personne de son directeur enfance jeunesse qui sera l'interlocuteur direct.

Le médecin de crèche : MARTIN Karine

C'est le médecin, conformément à la loi et en concertation avec la directrice, son adjointe et l'infirmière, qui organise son planning. Ses interventions sont très ponctuelles et peuvent être complétées par l'intervention des médecins de famille de chaque enfant. Le médecin de crèche reste le référent médical de la crèche. Il élabore avec l'équipe de direction les différents protocoles sanitaires et médicaux. Il peut aussi être sollicité par l'équipe en cas d'urgence ou en cas de questions précises. L'ensemble de l'équipe, qu'elle soit encadrante, dirigeante ou médicale est avant tout au service de l'enfant et de sa famille et œuvre pour leur bien-être. Une réflexion permanente est menée pour offrir un service qui soit toujours de qualité.

2.3. Dossier du personnel

Pour tous recrutements les personnels devront fournir :

- 1 extrait de casier judiciaire.
- La photocopie du diplôme de référence.
- 1 attestation notifiant que la personne est à jour dans son calendrier de vaccination.
- 1 attestation d'examen médical précisant son aptitude professionnelle au travail en collectivité et sa non contagiosité.

Les nouveaux agents accueillis sur le multi-accueil, qu'ils soient en remplacement ou sur un poste fixe, devront également fournir ces documents. La directrice ou son adjointe effectuera l'accueil du nouvel agent, lui fera visiter les locaux, lui présentera l'équipe et lui remettra les documents inhérents à sa prise de poste et au bon fonctionnement de la structure. Les différents outils de travail utilisés à la crèche lui seront présentés et expliqués. Le nouvel agent devra en prendre connaissance et s'engager à respecter le règlement, le secret professionnel ainsi que le droit de réserve tout comme les autres agents déjà en poste au multi-accueil.

2.4. Les réunions

Le fonctionnement harmonieux d'une équipe passe par une réflexion et un projet institutionnel. Des réunions d'équipe sont organisées très régulièrement. Ces réunions de travail permettent notamment :

- De donner du sens au travail de chacune.
- D'échanger sur les pratiques professionnelles et d'évaluer certaines situations.
- De repérer les besoins spécifiques des enfants et de s'y adapter.
- De construire le projet éducatif, de l'enrichir et d'évaluer sa mise en place ;
De réfléchir à la juste distance émotionnelle à adopter pour les professionnelles vis-à-vis des enfants et des familles.
- D'organiser le travail et les activités proposées en cohérence interne mais également en harmonisant les pratiques professionnelles.

Ces réunions assurent la continuité pour aider l'équipe à élaborer une ligne de travail dans le souci d'un accueil plus soutenant et plus cohérent pour l'enfant et sa famille.

2.5. L'analyse de la pratique professionnelle

Exercer en crèche suppose aux professionnelles de faire preuve d'une grande responsabilité à l'égard du public accueilli. En effet, elles sont garantes de la sécurité physique, affective et psychologique de l'enfant. Parents et équipe pluridisciplinaire doivent œuvrer de concert pour assurer l'épanouissement de l'enfant au quotidien. Véritable outil institutionnel, l'analyse de la pratique est un espace de parole dédié aux professionnelles pour leur permettre de s'exprimer sur leur pratique. Ainsi, la mise en réflexion collective a pour objectif global de dégager des axes de résolutions de situations sources de problèmes.

Spécifiquement, l'APP a pour but de :

- Permettre une compréhension face à des problématiques vécues avec les enfants ou les parents.
- Apporter un soutien dans la gestion de conflits entre membres de l'équipe.

- Professionnaliser ses pratiques en renforçant sa capacité d'analyse des situations.
- Se confronter à d'autres modalités d'intervention.
- Favoriser la dynamique de groupe inhérent au travail en équipe.
- Renforcer son identité professionnelle.

Ce dispositif offre un cadre bienveillant, visant à libérer la parole plus facilement. La démarche implique une participation active des personnes dans un état d'esprit d'entraide, d'écoute et de bienveillance.

À la différence d'autres outils institutionnels, l'APP permet de décentrer sa pratique à l'aide du regard extérieur et neutre d'un animateur de séance (intervenant extérieur, psychologue ou professionnel d'expérience formé à cet exercice). C'est à ce niveau que la tierce personne apporte une certaine sécurité pour se sentir légitime d'intervenir, sans que cela soit perçu comme un jugement.

2.6. Les formations

Le CNFPT est un organisme de formation qui propose des stages sur différentes thématiques en lien avec la petite enfance. Ces stages de formation continue viennent en soutien et en relais de la pratique professionnelle afin de permettre à chaque membre de l'équipe de renforcer ses compétences et ses connaissances sur le développement psychoaffectif de l'enfant et de sa santé physique, l'accompagnement à la parentalité, etc...

2.7. Les stagiaires

Des stagiaires venant de différents horizons en lien avec la petite enfance sont accueillis toute l'année. Ils peuvent provenir des écoles de formation aux diplômes d'état de puéricultrice, d'éducatrice de jeunes enfants, d'infirmières, d'auxiliaires de puéricultrice, au CAP « petite enfance », mais aussi des collèges et lycées.

Chaque accueil de stagiaire fera l'objet d'une convention nominative avec l'établissement de formation et signé par le président de la CCJN, de la directrice du service enfance-jeunesse et de la directrice du multi-accueil.

Les stagiaires devront être à jour dans leur calendrier de vaccination.

Les stagiaires auront une tutrice pour toute la durée de leur stage qui sera pour eux une référente privilégiée. Ils sont accueillis dans les mêmes conditions que les nouveaux agents et doivent respecter les mêmes règles. Un livret de stage élaborée par l'équipe lui sera remis et lui assurera un suivi régulier de stage.

PROJET EDUCATIF

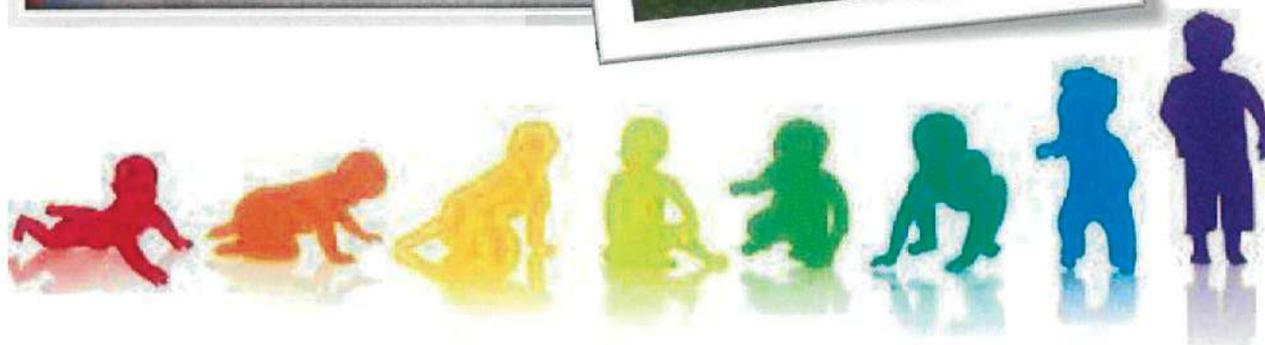
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD

Edition 2023



Multi-accueil de Jura Nord

« Les Lutins des Forges »



INTRODUCTION

Le projet éducatif est un document de référence au sein des établissements d'accueil des jeunes enfants ; il précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

Le fil conducteur de la pédagogie du multi-accueil est l'autonomie dans le jeu et dans la vie quotidienne, adaptée aux différents stades de développement de l'enfant. C'est avant tout un accompagnement dans ses différents apprentissages dans un cadre sécurisé à l'intérieur duquel l'enfant va pouvoir faire des découvertes et des expériences. Il va pouvoir grandir à son rythme avec l'aide de l'adulte. Être autonome, c'est donc apprendre à faire par soi-même mais au rythme de ses acquisitions psychomotrices. L'ensemble des thèmes abordés dans ce projet éducatif suivront toujours cette ligne directrice : aider l'enfant dans son apprentissage de l'autonomie tout en le laissant acteur et en partenariat avec ses parents.

1. Les différentes étapes avant l'arrivée de l'enfant dans la structure

1.1.L'annonce de l'attribution de la place à la famille

Une commission d'attribution des places se tient au premier trimestre de chaque année et statue sur les dossiers de demande d'accueil régulier pour la rentrée de septembre. Elle est constituée du président de la CCJN, de la vice-présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse, de la directrice du service enfance-jeunesse et de la directrice du multi-accueil. Elle se réunit sur demande de cette dernière. La commission examine les meilleures solutions à apporter aux demandes de garde formulées par les parents. Elle propose des admissions ou des refus et établit une liste d'attente qui sera consultée en cas de désistement d'une famille initialement retenue. Les profils des places disponibles sont définis (places de grands, moyens et petits, à temps partiel ou complet) en amont.

En cas de refus pour indisponibilité de places, la commission peut proposer un report du dossier. Si la pré-inscription est acceptée, la famille en est informée et la place est définitivement acquise. La famille doit impérativement envoyer un courrier de confirmation d'inscription au multi-accueil dès réception de la réponse.

2. L'entretien d'admission

Un rendez-vous individuel d'admission avec la directrice de la structure permet de remplir le dossier administratif et médical de l'enfant, d'informer les familles sur les modalités de fonctionnement du multi-accueil et de formaliser l'engagement réciproque par la signature d'un contrat d'accueil régulier ou mensuel engageant les 2 parties au respect mutuel des engagements pris à la commission.

La famille est tenue de respecter le nombre de jours octroyés en commission, le cas échéant elle doit stipuler par écrit sa demande de modification ou de fin de contrat, la place pouvant ainsi être proposée à une famille dans l'attente d'une place similaire. Le dossier d'inscription est rédigé par le biais d'un logiciel de gestion.

Les pièces à fournir sont :

- Le carnet de santé de l'enfant
- Numéro d'immatriculation CAF
- Avis d'imposition N-2 pour les familles non affiliées CAF
- Certificats médicaux (certificat de non contre-indication à la vie en collectivité)
- Les différentes autorisations signées par les parents.

Le dossier d'inscription est confidentiel et ne peut être consulté que par la directrice et d'autres personnes habilitées par elle (avec accord des parents).

Dès que le dossier est complet, l'enfant peut commencer à fréquenter le multi-accueil. En revanche un dossier incomplet ou non mis à jour peut remettre en cause l'inscription de l'enfant au multi-accueil.

Le dossier donne accès à la crèche et à la halte-garderie.

3. Le rendez-vous avec le médecin de la structure

Conformément à la réglementation, le multi-accueil s'adjoindra les services d'un médecin. Ses principales missions sont :

- ✓ Visites médicales d'accueil et de suivi des enfants
- ✓ Mesures préventives d'hygiène générale et en cas d'épidémie
- ✓ Protocole d'action en cas d'urgence
- ✓ Action d'éducation et promotion de la santé auprès du personnel

- ✓ Rédaction des projets d'accueil individualisés des enfants nécessitant des soins particuliers ou traitement sur le temps d'accueil (pathologies chroniques, enfants porteurs de handicap).

Le médecin travaille en liaison avec l'infirmière en place sur le multi accueil. En aucun cas le médecin du multi-accueil ne se substituera au médecin de famille. Il ne prescrira aucun traitement et ne pratiquera aucune vaccination. Il a un rôle de **prévention, de dépistage et de formation.**

4. La période d'adaptation ou de familiarisation

Toute admission de l'enfant sur le rythme décidé en commission est précédée d'une période d'adaptation durant laquelle l'enfant intègre petit à petit la structure. Les horaires sont adaptés au jour le jour en fonction de la tolérance de l'enfant à la séparation.

Il est demandé aux familles de se tenir disponibles lors de cette période délicate pour l'enfant, qui peut s'effectuer sur une quinzaine de jours, pendant laquelle l'équipe peut demander aux familles de venir chercher l'enfant plus tôt.

L'étape d'adaptation ou de familiarisation est avant tout une **période de transition** mise en place à votre entrée en crèche. Vous et votre enfant intégrez un lieu que vous ne connaissez pas forcément. Votre enfant s'apprête à évoluer hors de la maison, à rencontrer d'autres enfants et adultes.

Pour certains d'entre vous, ça sera la première séparation d'avec votre enfant depuis sa naissance et cela peut générer de l'appréhension et de l'anxiété. Toute l'équipe se rend disponible pour vous accompagner.

5. Le premier jour dans la structure d'accueil

La période d'adaptation est un temps de rencontre, d'échanges et de découverte mutuelle entre parents, enfant et professionnels. C'est durant cette période que chacun va, pas à pas, et à son rythme, apprendre à se connaître, à construire de nouveaux liens et à établir une relation de confiance.

Se familiariser c'est créer du lien grâce à la construction de nouveaux repères en présence des parents. Ces repères correspondent à la répétition de situations

identiques (mêmes lieu, rythme, permanence des objets à disposition, professionnels stables...) dans ce nouvel environnement. Cela offre à votre enfant la sécurité dont il a besoin : il pourra ainsi déployer toute son énergie pour expérimenter et découvrir. Le planning mis en place sera progressif. Il est établi avec vous : en fonction de vos disponibilités et de votre ressenti. L'adaptation en crèche débute avec une première rencontre bébé, parents et référent de manière personnalisée et individualisée.

Chaque enfant se voit attribuer un référent qui s'occupera de lui quotidiennement. Ceci contribue à lui apporter un environnement stable, connu et sécurisant. Pour vous parents, cela vous permet d'avoir une relation privilégiée. N'hésitez pas à partager avec votre référent toute difficulté rencontrée avec votre enfant ou sur la parentalité. Soit votre référent saura vous répondre, ou il vous orientera vers la directrice.

Votre présence durant cette période permet à votre enfant de se sentir en sécurité (physique et affective) pour explorer ce nouveau lieu sereinement, de faire connaissance avec les professionnelles ainsi qu'avec les autres enfants accueillis. Il pourra ainsi se séparer plus sereinement de vous et profiter pleinement de ses journées à la crèche.

Pour vous, c'est le moment de vous représenter ce qu'est la collectivité, de faire connaissance avec l'équipe et de partager avec elle les informations utiles concernant votre enfant pour répondre à ses besoins quotidiens et l'accompagner dans son développement.

Au fil des jours, les temps de présence de votre enfant au sein de la structure vont se prolonger tandis que les vôtres se raccourcissent progressivement. Des objets transitionnels et familiers l'aident (comme le doudou ou t-shirt, qui a l'odeur de la maison par exemple).

La familiarisation se fait au rythme de chacun. Même si un planning est élaboré, il nous est difficile de dire combien de temps cette période peut durer avec précision car elle ne s'arrête pas forcément au temps du planning mais peut se prolonger ultérieurement.

Certains enfants peuvent très rapidement trouver leurs nouveaux repères, alors que d'autres ont besoin d'un peu plus de temps. L'objectif étant que vous et votre enfant

vous sépariez en douceur et que ce nouveau lieu d'accueil devienne graduellement un environnement dans lequel chacun trouvera ses propres repères.

Chaque enfant s'exprime à sa manière, ainsi le pleur fait partie de ce moment de la vie, mais soyez rassurés, chacun, à son rythme, prend ses repères et s'apaise.

En résumé, les différentes étapes à passer, à son rythme...

- Etape 1 : premier contact avec l'enfant et ses parents pour la partie administrative et prévoir l'adaptation
- Etape 2 : nouvelle rencontre au sein du lieu de vie avec ou sans séparation
- Etape 3 : rencontre, repas ou biberons en présence du parent, puis temps de séparation
- Etape 4 : demi-journée à la crèche pour l'enfant
- Etape 5 : journée sur petite amplitude horaire

Quelques astuces peuvent faciliter cette nouvelle expérience :

- Si vous ne vous étiez jamais séparés jusqu'ici, avant sa rentrée à la crèche, confiez bébé à ses grands-parents ou amis. Cela facilitera le moment de la séparation à la crèche.
- Pendant la période d'adaptation, posez vos questions ! N'hésitez pas à questionner les professionnels.
- Expliquez à votre enfant : qu'il va rentrer à la crèche, que vous allez travailler, que vous reviendrez le soir... Soyez rassurant, votre enfant le ressentira.
- Ne partez pas de la crèche précipitamment ou secrètement, prenez le temps qu'il faut sans faire durer trop longtemps le temps de la séparation.

La période d'adaptation est un moment primordial dans l'accueil de votre enfant, il permettra à tous de faire connaissance et d'instaurer une confiance entre l'équipe, l'enfant et ses parents.

2. Les transmissions, la gestion de la séparation et des retrouvailles...

Les transmissions permettent d'assurer une continuité entre la maison et le multi-accueil. C'est le moment idéal pour échanger avec l'équipe et poser toutes vos questions.

Les professionnelles sont des spécialistes de la petite enfance : les soins, le développement psychomoteur, la santé... Elles vous questionnent sur la soirée, la nuit, le réveil de votre enfant. Cela leur permet de comprendre et d'anticiper ses éventuels besoins (mauvaise nuit, dents qui poussent...).

2.1 La séparation

Le doudou permet d'établir une continuité entre vous et la crèche où est accueilli votre enfant. C'est un objet, quelle que soit sa forme (peluche, foulard, tee-shirt, poupée...), choisit par l'enfant entre 4 et 12 mois le plus souvent ou par le parent lorsqu'il est trop jeune. Cet objet transitionnel, plus communément appelé « Doudou » vient faire la transition entre la mère et l'enfant ainsi que le lien entre la famille et le monde extérieur. Le « doudou » a l'effet apaisant d'un substitut maternel et s'avère indispensable au moment de l'endormissement. Il console et rassure votre enfant lorsque la situation le nécessite, mais surtout lorsqu'il se sépare de son parent ou lorsqu'il l'attend et voit les autres parents arriver. Il permet ainsi à l'enfant de se sentir serein et confiant, de se séparer pour mieux vous retrouver au moment du départ.

2.2 Une journée dans la structure

La "journée type" n'existe pas en crèche, car le quotidien est continuellement renouvelé. C'est également une période où le rythme du bébé évolue (sommeil, repas...). Des temps forts ponctuent la journée : ils sont ritualisés pour offrir un repère dans le temps aux petits, moyens et grands !

Un peu à l'image de celles des adultes, les journées d'un enfant en crèche ne se déroulent jamais de la même manière.

Toutefois, elles sont ponctuées de temps forts : l'accueil, les repas, les temps de repos, les changes et soins d'hygiène, les temps de jeux et le départ. Ces différents moments constituent des repères pour l'enfant et lui permettent de s'adapter à la vie en collectivité.

Le soir, il y a un nouveau temps d'échange avec les parents, c'est l'heure des premiers départs. Au moment de récupérer votre enfant une professionnelle référente du groupe de votre enfant vous raconte les temps forts de sa journée : activités,

anecdotes, progrès, ce qu'il a mangé, aimé ou non, le temps de sommeil et heure de réveil, et même la qualité de ses selles...

3. La place du jeu dans le quotidien de l'enfant

Les activités sont adaptées et proposées aux enfants afin qu'ils s'éveillent et se développent librement, à leur rythme et sans contraintes. Les enfants ont accès à tous les jeux sans distinction de genre, et ils ne seront pas dirigés vers un jeu ou une couleur plutôt qu'un autre.

Au multi-accueil, nous proposons différents types d'activités pour accompagner le développement de votre enfant : des activités motrices, des activités qui favorisent l'éveil corporel, des activités cognitives, sensorielles, autour du langage... Les activités sont menées par les professionnelles du multi-accueil ou par des partenaires extérieurs tels que la médiathèque de Jura Nord, une compagnie de théâtre, une ludothèque, un intervenant en médiation animale ou encore en musique...

Les activités et ateliers pédagogiques sont adaptés aux tout-petits sans obligation de participation. Si votre enfant ne souhaite pas y prendre part ou s'il souhaite se placer en observateur, essayer puis s'arrêter, il est libre de le faire.

Dès la naissance l'enfant se construit petit à petit, passant d'un état de dépendance total à un apprentissage progressif de l'autonomie et de l'acquisition de compétences diverses.

3.1. Le jeu libre ou jeu autonome

*Le jeu autonome consiste en la mise à disposition de l'enfant, de matériel et de jeux.
L'enfant est initiateur et acteur du jeu.*

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Favoriser l'autonomie de l'enfant dans ses choix, ses actions.
- Aménager un espace sécurisant et serein.
- Favoriser sa gestion de l'espace.
- Encourager sa relation aux autres et la gestion de cette relation.

- Sensibiliser les parents à l'importance de ce jeu libre dans la construction de l'enfant.
- Sensibiliser au rangement

MOYENS PRINCIPAUX

- *Echanger*
- *Mettre à disposition différents types de jeux*
- *Laisser rêver, ne rien faire*
- *Créer des coins différents*
- *Intervention de l'adulte en cas de conflits majeurs*
- *Rangement régulier par l'adulte et réorganisation de l'espace*
- *Scinder le grand groupe*
- *Adulte observateur, n'intervient qu'en cas de sollicitation de l'enfant*
- *Echange avec les parents, retransmission quotidienne (anecdote)*
- *Encourager à ranger au fur et à mesure*
- *Rangement en groupe avant des temps précis*
- *Zones de rangement adaptées, identifiées par des dessins*
- *Rangement systématique des jeux semi libres (puzzle...)*
- *Adulte fait avec, en encourageant et en motivant*

Le jeu autonome, aussi paradoxal que cela puisse paraître, nécessite une organisation précise. Le choix de l'aménagement de l'espace est essentiel et les jeux présents dans celui-ci supposent une réflexion approfondie. Tout espace ne se prête pas aux mêmes jeux. L'enfant doit se sentir en sécurité et libre de pouvoir accéder facilement à ce qui lui est proposé. Il doit pouvoir expérimenter sans mettre en danger ni lui, ni les autres.

La place de l'adulte est également primordiale dans le bon déroulement du jeu autonome. Son positionnement dans l'espace varie suivant son rôle dans le jeu : *Observateur ou participant.*

L'adulte observateur sait se mettre en retrait. L'enfant est sécurisé par sa présence mais n'y prête pas attention. L'adulte a une vision d'ensemble de l'espace et du ou

des groupes d'enfants. Son objectif est d'observer pour comprendre comment l'enfant organise ses jeux, s'il a des comportements appropriés ou non, s'il est en relation ou non avec ses pairs. Il observe l'interaction entre enfants. L'observation permet à l'adulte et dans le même temps à l'équipe de réajuster ses actions et de proposer à l'enfant des jeux et des aménagements différents. Elle permet aussi de dépister d'éventuel « troubles » majeurs ou mineurs chez l'enfant.

La position d'observateur est donc primordiale et nécessite de la part de l'adulte une grande rigueur.

L'adulte participant est dans le groupe, mais sans intervention directe. C'est l'enfant qui l'intègre ou non dans son jeu. Dans ce cas l'adulte reste neutre dans le déroulement du jeu et suit ce que l'enfant veut. Cette interaction est intéressante pour observer comment l'enfant se situe par rapport à l'autre et comment il l'intègre dans son jeu.

Le jeu autonome se répète plusieurs fois dans la journée, mais ne peut être la seule action menée au sein d'un multi-accueil. Il est associé à des temps d'ateliers où l'adulte est le conducteur du jeu et où, suivant l'âge de l'enfant, les consignes sont de plus en plus précises.

3.2. Les ateliers

Parallèlement ou conjointement aux jeux libres, les ateliers représentent un temps majeur de la vie de l'enfant dans le multi accueil. L'atelier doit être un temps de découverte volontaire permettant à l'enfant d'aborder les éléments différemment avec plus ou moins de liberté.

OBJECTIFS

- Laisser son libre arbitre à l'enfant
- Permettre à l'enfant de se découvrir et de développer à son rythme ses différentes capacités

MOYENS

- Ne pas imposer
- Observer, verbaliser

- Diversifier les ateliers
- Ateliers mettant en jeu le plus de compétences
- Adapter les ateliers en fonction de l'âge
- Ateliers en petits groupe
- Solliciter l'intérêt en groupe ou individuel avec ou sans support
- Elaboration d'un planning indicatif

L'enfant a le droit de ne pas faire. Mais si le refus devient systématique, cela peut cacher autre chose qu'un « non vouloir ». Aussi après plusieurs refus, l'enfant sans être contraint de faire, sera installé avec le groupe pour mieux évaluer l'atelier et évacuer une appréhension inexplicquée. Tout comme pour le jeu libre, l'observation de l'adulte est un outil primordial.

3.3 L'aménagement des espaces

Musique, comptines, lecture, jeux en libre accès, sorties dans la cour ou dans la nature, ateliers....

Les propositions pédagogiques sont multiples et variées en crèche. L'aménagement est pensé de façon à pouvoir se réunir en petits groupes, et en petits pôles en libre accès.

4. Les temps de soins

Lors du change, l'adulte met des mots sur ce qui se passe et ce qui va se passer. Il est important de respecter l'intimité de l'enfant. L'enfant pourra, dès qu'il le peut, accéder au tapis de change par un escalier. Les professionnelles solliciteront toujours la participation de l'enfant aux actes de la vie quotidienne : s'habiller, se déshabiller, aller seul sur le pot, se nettoyer, se laver les mains, s'essuyer... dans la mesure de ses capacités et de ses envies.

L'acquisition de la propreté se fait en étroite collaboration avec les parents. Toutefois, il est nécessaire que l'enfant ait acquis certaines compétences pour pouvoir aborder cette étape : marche, montée et descente d'escalier en alternant les pieds (marqueurs de contrôle sphinctérien). Au-delà de ces compétences, l'acquisition de la propreté repose essentiellement sur la volonté de l'enfant. Ainsi, l'équipe ne

contraindra jamais l'enfant à être propre s'il refuse le pot ou les toilettes quand cela lui est proposé ou s'il souille ses sous-vêtements trop régulièrement. Comme toute nouvelle acquisition ou apprentissage, l'enfant doit se sentir en sécurité et aborder ce nouveau défi de façon ludique et détendue.

4.1. La propreté

La propreté en structure petite enfance concerne essentiellement le change et l'acquisition progressive de l'autonomie des sphincters. Il est important de préciser qu'outre le fait que cet aspect est primordial, il n'est pas le seul. La propreté concerne également l'apprentissage du lavage des mains et de l'hygiène corporelle générale. Cet apprentissage passe non seulement par l'enfant mais aussi parfois par les parents.

OBJECTIFS

Pour les bébés : Le change

- Favoriser le bien-être de l'enfant
- Eviter la propagation des maladies microbiennes
- Dépister des maladies ou infections diverses.

Pour les moyens

- L'acquisition progressive de la maîtrise des sphincters
- Accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Respecter son rythme
- Accompagner les parents
- Sensibiliser aux risques d'un apprentissage trop précoce
- Débuter les apprentissages de l'hygiène corporelle autonome

Pour les grands

- Favoriser l'acquisition de l'hygiène globale
- Favoriser l'autonomie

MOYENS

- Elaboration et mise en place d'un protocole de change
- Attention et surveillance des couches

- Change régulier
- Mise en place d'outils de suivi pratiques et précis.
- Mise à disposition de pots ou toilettes adaptés
- Verbaliser
- Déculpabiliser l'enfant
- Le rassurer
- Ecoute des enfants et de leurs parents
- Continuité avec la maison dans le respect des règles.
- Respecter le choix des parents tout en échangeant au cas par cas.
- Mise à disposition de jeux symboliques ou de livres
- Aménager l'espace
- Favoriser un accès autonome
- Accès aux toilettes à la demande
- Passage aux toilettes avant des temps précis
- Mobilier adapté
- Lavage des mains
- Essuyage seul
- Protocole en dessin
- Lecture
- Echange

5. Les temps de repas

Le repas en crèche est un moment de plaisir.

A midi ou au goûter, au menu : convivialité, libre cours à l'autonomie et équilibre alimentaire.

OBJECTIFS

- Ritualiser le temps du repas
- Organiser un moment convivial et calme
- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Subvenir aux besoins de nutrition
- Eveiller le goût de l'enfant
- Respecter le rythme

- Favoriser l'allaitement maternel

MOYENS

- Mise en place d'un temps avant le repas
- Découverte du menu du jour
- Lavage des mains
- Organisation du coin repas pour permettre aux enfants de prendre seul (couverts, serviettes...)
- Permettre aux grands de se servir
- Participation au débarrassage de la table
- Manger avec les enfants
- Organisation du temps après repas (lavage des mains avec des gants, change, jeu libre avant la sieste...)
- Travailler en partenariat avec le prestataire de repas (La Grande Table à Dole)
- Proposer des goûters aux saveurs variées en respectant l'introduction progressive des aliments chez le tout petit et l'équilibre alimentaire (PNNS)
- Inciter à goûter sans contraindre
- Alimentation à la demande pour les bébés
- Permettre aux mamans de venir allaiter le bébé
- Préparation des biberons

Le repas en collectivité peut être un moment "délicat" aussi bien chez les bébés que chez les plus grands.

Pour les premiers, la relation individuelle si privilégiée avec la mère, est transmise à d'autres adultes aux odeurs et habitudes différentes. Ce moment de la journée doit être envisagé avec douceur et de préférence en laissant le temps à l'enfant de prendre confiance. De plus, en collectivité malgré la volonté de respecter au mieux le rythme de l'enfant, il n'en reste pas moins que parfois l'enfant doit patienter, attendre son tour. Ces instants sont souvent source de tension. L'équipe doit réfléchir à l'aménagement du temps de repas des bébés afin de le rendre le plus serein possible.

Pour les grands ce temps de repas est à la fois un temps d'échange et d'excitation, souvent dû à la fatigue naissante. La présence d'un adulte par table de 6 ou 7 est indispensable et source d'apaisement.

6. Les temps de sommeil, selon le rythme de votre enfant

Votre enfant a des besoins et un rythme de sommeil qui lui sont propres pour le coucher. Les professionnelles connaissent bien les signes de fatigue chez les jeunes enfants depuis la période de familiarisation, et veillent à ce qu'ils puissent se reposer lorsqu'ils en ont besoin, même en dehors des horaires habituels de sieste. De la même manière, les réveils sont échelonnés en fonction des besoins et dans le respect du rythme de chaque enfant.

Chaque enfant a son propre lit et son casier personnel.

OBJECTIFS

- Donner des repères aux enfants
- Attribuer au mieux un lit par enfant ou pour deux
- Laisser l'enfant choisir
- Ritualiser la sieste
- Favoriser l'endormissement

MOYENS

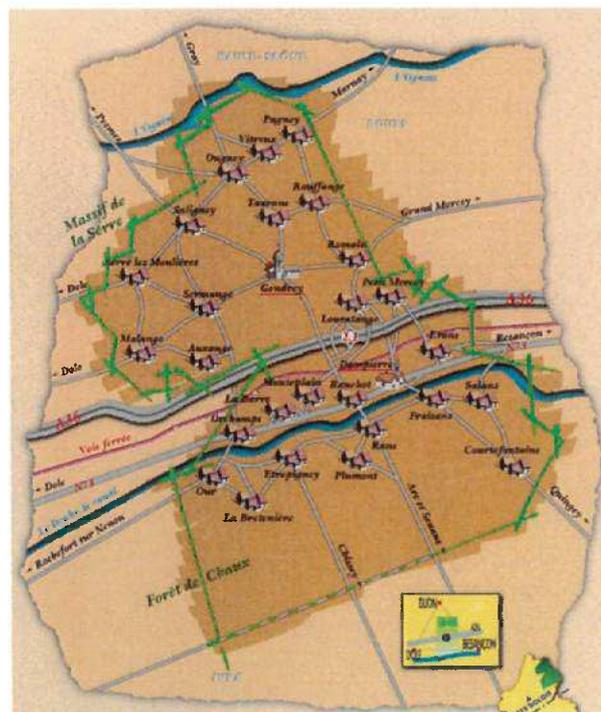
- Contes, chants et temps de relaxation après le repas,
- En parallèle, début des changes et préparation à la sieste
- Contes, chants pendant la phase d'endormissement
- T° de la pièce,
- Lumière,
- Personne de référence.

PROJET SOCIAL

Partie 1. ETUDE DE BESOINS

1 - JURA NORD, UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Avec 13 communes à sa constitution en 1995, Jura Nord a grandi tel un adolescent pour représenter aujourd'hui 25 communes des cantons de Dampierre et Gendrey avec une population de plus de 9600 habitants. Son objectif est de fédérer l'ensemble des communes autour d'un projet global de développement permettant de réaliser des actions et des projets collectifs d'envergure. L'ensemble de ces interventions est régi par des compétences clairement définies dans les statuts de la Communauté de Communes et voulues par les communes.



18 communes ont moins de 400 habitants

07 ont plus de 400 habitants (dont 3 plus de 1000 habitants)



2 - ELEMENTS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Données socio-démographiques (Données CAF/année de référence 2007)

2.1 - FAMILLES

| Nb d'allocataires CAF | Nb de personnes couvertes | Nb de familles nombreuses | Nb de familles Mono-parentales | Nb bénéficiaires API |
|-----------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------------|----------------------|
| 1420 | 4639 | 20% | 14% | 13 |

2.2 - ENFANTS/JEUNES

| Nb d'enfants 0-2 ans révolus | Nb d'enfant 3 - 5 ans révolus | Nb d'enfant 6 - 11 ans révolus | Nb de jeunes 12 - 17 ans révolus | Total 6/17 ans révolus |
|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|------------------------|
| 385 | 355 | 777 | 607 | 1384 |

2.3 - SOCIO-

| Taux d'activité des 25/49 ans | Taux de chômage | Nb de parents en activité | | Nb bénéficiaires Minima sociaux |
|-------------------------------|-----------------|---------------------------|------------------|---------------------------------|
| | | 0/5 ans révolus | 6/17 ans révolus | |
| 86% | 4% | 67% | 71% | 161 |

DONNEES

ECONOMIQUES

2.4 - LES POINTS FORTS

- Une politique tarifaire attractive et accessible
- L'implantation des accueils pour la plupart à proximité de l'école;
- Le regroupement du pôle « accueil de loisirs » de Gendrey/Sermange à Gendrey ;
- le conseil intercommunal des Jeunes;
- le relais assistantes maternelles;
- ouverture en 2012, d'une crèche/halte-garderie ;
- les structures sportives (stades, gymnase, parc de loisirs);
- la médiathèque de Dampierre et de Gendrey;
- la Maison du patrimoine à Orchamps;
- les écoles;
- le collège;
- le tissu associatif;
- le personnel d'animation;
- un service enfance-jeunesse;
- une coordination de la politique enfance-jeunesse.

2.5 - LES POINTS FAIBLES

- Un accueil de loisirs reste à développer sur le secteur Ougney/Pagney/Vitreux ;
- le déficit de place pour l'accueil des 0/3 ans ;
- la participation des familles ;
- les liens intergénérationnels ;
- le partenariat avec les enseignants ;
- la formation des animateurs et des responsables des structures ;
- le listing des intervenants associatifs sur l'ensemble du territoire local ;
- améliorer la communication sur l'ensemble du territoire.

3 - UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LA POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE

1995-1998 ☞ Plan Local d'Animation (Jeunesse et Sports).

1999 ☞ Contrat Temps Libres (CTL) et Contrats Enfance (CE) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura (CAF).

☞ Contrat jeunesse et Sports.

☞ Création du Relais Assistantes Maternelles (RAM)-(gestion associative « La Clef des Champs »).

2001 ☞ Etude de diagnostic « Contrat Educatif Local ».

2002 ☞ Prise de la compétence Enfance-Jeunesse.

2003 ☞ Signature du Contrat Educatif Local

☞ Délégation de service public de l'animation et de la gestion des accueils de loisirs.

☞ Contrat d'animation Local avec la CAF du Jura.

2006 ☞ Gestion du RAM par conventionnement avec La Mutualité Française du Jura.

2007 ☞ Renouvellement du contrat de délégation de service (2008-2010).

2008 ☞ Contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF du Jura (2008-2011).

2011 ☞ Prise en gestion directe pas la Communauté de Communes de la gestion et de l'animation des accueils de loisirs

Partie 2. ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT

Multi accueil « Les Lutins des Forges » 6, rue du Doubs 39700 FRAISANS

Partie 3. OBJECTIFS, MOYENS ET MODALITES D'ACCUEIL, NOMBRE DE PLACES ET QUALIFICATION DE LA DIRECTRICE

La Communauté de Communes de Jura Nord propose un multi accueil associant un accueil régulier et occasionnel fixe donnant ainsi la possibilité aux familles d'accéder à différentes offres d'accueil adaptées à leurs besoins.

Objectifs généraux du projet

- Développer le secteur de la petite enfance représenté jusqu'alors uniquement par un relais assistantes maternelles,
- Offrir la possibilité aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale
- Offrir aux enfants quelle que soit la formule, un accueil de qualité, dans des locaux étudiés et adaptés avec une équipe professionnelle et compétente,
- Assurer une continuité dans l'accueil de l'enfant avec les accueils de loisirs.

Modalités d'accueil et moyens

1. Les horaires et capacité d'accueil

Le multi accueil sera ouvert de 7 heures à 18 heures30 du lundi au vendredi.

En accueil régulier, les enfants seront accueillis de 2 mois ½ à 3 ans (ou entrée à l'école maternelle).

En accueil occasionnel, les enfants seront accueillis de 2 mois ½ à 6 ans. Une amplitude maximum sera offerte aux familles fréquentant la crèche et une amplitude plus étroite sera proposée aux familles fréquentant la halte – garderie.

Amplitudes modulables suivant les périodes de la journée, de la semaine et de l'année. Modulation définie préalablement en fonction de la demande des familles.

Un agrément global de 30 enfants est demandé réparti comme suit :

24 places en crèche et 6 places en halte-garderie.



2. Modulation globale

Agrément pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi

| Horaires | 7h00 - 7h30 | 7h30 - 8h | 8h - 8h30 | 8h30 - 9h | 9h - 12h | 12h - 13h30 | 13h30 - 16h30 | 16h30 - 17h | 17h - 17h30 | 17h30 - 18h |
|----------|-------------|-----------|-----------|-----------|----------|-------------|---------------|-------------|-------------|-------------|
| Agrément | 6 | 12 | 18 | 30 | 30 | 30 | 30 | 24 | 18 | 6 |

Agrément pour le mercredi

| Horaires | 7h00 - 7h30 | 7h30 - 8h | 8h - 8h30 | 8h30 - 9h | 9h - 12h | 12h - 13h30 | 13h30 - 16h30 | 16h30 - 17h | 17h - 17h30 | 17h30 - 18h |
|----------|-------------|-----------|-----------|-----------|----------|-------------|---------------|-------------|-------------|-------------|
| Agrément | 6 | 12 | 12 | 18 | 24 | 24 | 18 | 18 | 12 | 6 |

Le planning du personnel sera toujours organisé afin de respecter la réglementation de 1 adulte pour 6 enfants et une répartition d'au moins 40% de l'effectif diplômé, qualifié.

Le personnel mobilisé

L'équipe est pluridisciplinaire pour répondre au mieux à un accueil de qualité. Les horaires de ce personnel sont définis de telle sorte que le nombre et la qualification des personnes soit toujours en accord avec la réglementation.

1 directrice éducatrice de jeunes enfants
1 éducatrice de jeunes enfants, directrice adjointe
2 auxiliaires de puériculture
1 infirmière
5 CAP Petite Enfance
1 médecin vacataire

Le médecin intervient environ une fois par quinzaine à raison de 2 heures. Ses interventions se situent aussi bien au niveau des enfants qu'au niveau des actions de prévention en collaboration avec l'infirmier(e).

L'infirmière est comptabilisée partiellement dans l'équipe d'encadrement des enfants. Des temps hors présence d'enfants sont prévus dans son planning afin de dégager des créneaux pour des actions spécifiques (assistance du médecin, échange avec la directrice, montage de projets etc.).

En cas d'absence simultanée de la directrice et de son adjointe, l'éducatrice de jeunes enfants, assure la continuité du poste de responsable. C'est également un soutien au niveau administratif si besoin est.

3. Le lien avec les partenaires institutionnels

3.1 Les partenaires « administratifs »

La CCJN à travers sa compétence enfance-jeunesse collabore avec différents partenaires qui chacun à leur niveau jouent un rôle déterminant. Ces relations partenariales sont assurées en collaboration avec les responsables des différentes structures et la direction du service enfance-jeunesse.

▪ Le Conseil Général

C'est notre institution de tutelle. Le conseil général par l'intermédiaire des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) veille au respect de la réglementation et à sa bonne application. C'est le Président du Conseil général qui donne l'agrément des structures. Le médecin de circonscription est notre interlocuteur direct. Il est à la fois une personne ressource en ce qui concerne la législation et l'acceptation de projet spécifique et le garant de la bonne application des règles.

▪ La Caisse d'Allocations Familiales

Organisme financeur avant tout, la Caisse d'allocations familiales est à l'écoute des collectivités territoriales dans leurs projets de développement de la Petite enfance – enfance et jeunesse. Les aides financières de la CAF permettent la réalisation de structures, la mise en œuvre d'actions en faveur de ces politiques. Sans elle rien ne serait possible. En contrepartie les gestionnaires sont tenus de prouver le bien fondé de leurs orientations et objectifs par l'intermédiaire de bilans réguliers mettant en

avant les éléments quantitatifs et qualitatifs du fonctionnement des structures. Un établissement petite enfance a l'obligation d'atteindre un taux de fréquentation d'un minimum de 70%. Si ce taux n'est pas atteint, la CAF peut remettre en cause son accompagnement financier.

Par le biais de la Prestation de Service Unique, la Caf impose à la collectivité d'appliquer une tarification en fonction des revenus. Ce principe permet aux familles aux revenus les plus modestes de pouvoir accéder aux structures petite enfance.

3.2 Les partenaires socio-médicaux

3.2.1 Les institutions spécialisées

On peut citer entre-autre le CAMSP, l'hôpital, le centre de guidance, le centre médico-social du conseil général. Autant d'institutions qui sont des partenaires importants dans le cadre de l'accueil des enfants différents. Ces institutions sont le lien entre le multi accueil et la famille et sont bien souvent à l'origine des démarches d'accueil dans notre établissement. Ce sont elles qui connaissent le mieux l'enfant et sa famille et qui peuvent nous accompagner dans l'accueil de l'enfant. Une réelle collaboration professionnelle se crée. Ces institutions sont aussi pour nous des points de repère ou des zones ressources vers lesquelles nous pouvons nous tourner quand le comportement ou le développement d'un enfant nous interpelle. Nous ne pouvons agir sans l'accord des parents mais avec eux il nous est possible d'agir pour le bien-être de l'enfant.

3.3 Les partenaires pédagogiques

3.3.1 Les partenaires réguliers

Le multi accueil se doit de s'ouvrir vers l'extérieur afin de ne pas s'enfermer dans une routine démotivante et afin de s'enrichir des compétences spécifiques d'autres professionnels.

Dans ce partenariat il est intéressant de pouvoir identifier et utiliser avant tout les ressources locales avant d'élargir géographiquement les contacts.

Sur le territoire de la communauté de communes de Jura Nord nous avons la chance de posséder un « vivier » de partenaires variés :

- Médiathèques.
- Ecole de musique.
- Accueils de loisirs – secteur jeunes.
- Relais assistantes maternelles.
- Commerces
- Associations culturelles, sportives, de loisirs, etc,

Le partenariat avec ces structures fera l'objet de projets spécifiques établis par l'équipe du multi accueil.

3.3.2 Les partenaires occasionnels

Ce type de partenariat concerne davantage des interventions très ponctuelles à certains moments de l'année en lien avec des événements particuliers. Ces actions feront l'objet d'une réflexion très anticipée sur des projets très spécifiques. :

- Manifestations sur un thème précis (santé, éducatif...)
- Spectacle ponctuel (Compagnie théâtrale...)
- Sorties occasionnelles (ferme pédagogique...)

4. La place des parents laissée au sein de la structure

L'accueil du jeune enfant n'est possible que si une relation de confiance est établie avec les parents. Quelle que soit la situation familiale, économique, sociale..., les professionnelles ne doivent pas s'immiscer dans la vie privée des familles. Toutefois pour mieux comprendre l'enfant il est important que la famille puisse exposer en toute sécurité tous les éléments nécessaires au bon accueil de leur enfant. Le secret professionnel est primordial et chaque parent doit pouvoir compter sur cela pour se livrer en toute confiance. Sans respect mutuel des différentes parties (familles et professionnelles), il est impossible de remplir correctement nos missions.

4.1 Parents partenaires pédagogiques

Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant. L'équipe est là pour accompagner les parents. Les professionnelles ont pour mission de partager leurs connaissances spécifiques sur la petite enfance et d'être en soutien des parents. Le rôle d'une équipe est de respecter la spécificité de chaque famille tout en marquant

son professionnalisme et ses compétences. Pour un rapport de confiance, il est important de pouvoir prendre en compte les choix des parents tout en les alliant aux contraintes de la vie en collectivité que représente le multi-accueil.

4.2 Parents partenaires techniques

Dans l'organisation de manifestations spécifiques (fête de Noël, fête d'été...) les parents peuvent être des partenaires précieux par leur savoir-faire, leur disponibilité, leur soutien technique (apport de matériel, prêt de matériel...). A travers leur participation aux différentes manifestations, les parents participent à la vie de leur enfant à la crèche. Cet engagement favorise une relation plus riche et plus conviviale avec les familles.

4.3 Parents partenaires d'échanges

A travers des temps de parole, des réunions d'échange..., la participation des parents permet de proposer des thèmes de réflexion et des axes de travail pour l'équipe et le gestionnaire au plus proche de leurs attentes.

Permettre aux familles de s'exprimer et donner leur avis est essentiel dans l'analyse de la pratique d'une équipe. Il faut savoir ce que pensent les parents pour mieux réfléchir aux orientations possibles pour le multi accueil.

Il nous paraît indispensable d'intégrer les parents dans la vie de l'établissement et leur satisfaction est pour l'équipe le gage d'un accueil de qualité.

5. Démarche en faveur du développement durable

Le multi accueil est situé dans bâtiment construit sur des normes BBC (Bâtiment basse consommation).

Le tri sélectif a été développé au fur et à mesure au sein de la structure, et nous avons mis en place une collecte des restes de nourriture pour les animaux du village (poules et chèvres) ainsi aucune denrée n'est jetée.

Les ampoules de la structure sont remplacées au fur et à mesure par des ampoules à basse consommation et l'allumage automatique qui était trop souvent déclenché a été remplacé par un allumage manuel que nous pouvons éteindre à notre guise.

Le chauffage est baissé en hiver lors des longues périodes d'absence, week-end ou vacances.

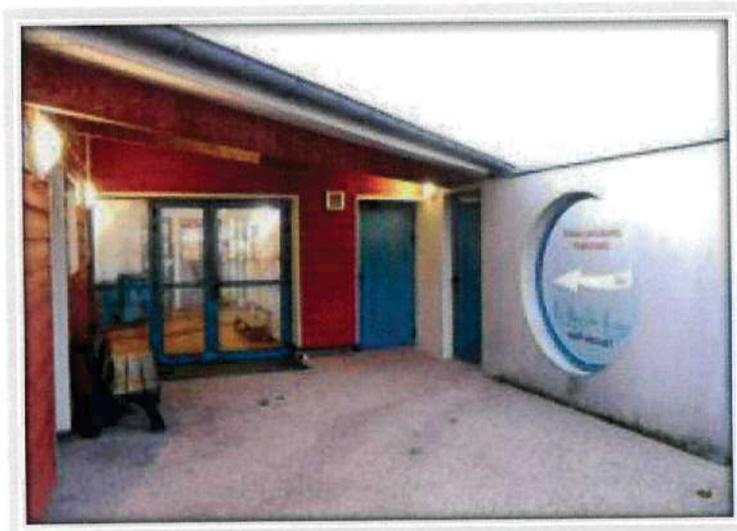
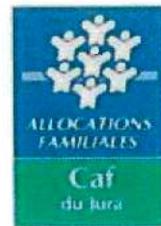
Nous réduisons autant que faire se peut le matériel à usage unique (serviettes nominatives pour les mains des professionnelles, lingettes microfibres...)

Nous sommes conscients que nous avons encore une grande marge d'action pour nous améliorer en ce sens, notamment autour de l'éducation auprès des enfants. C'est pourquoi nous mettrons à contribution les équipes pour y travailler durant les mois et les années à venir pour pouvoir proposer des attitudes en adéquation avec nos ambitions environnementales.

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD Edition 2023

Multi-accueil de Jura Nord

« Les Lutins des Forges »



PROJET

PEDAGOGIQUE

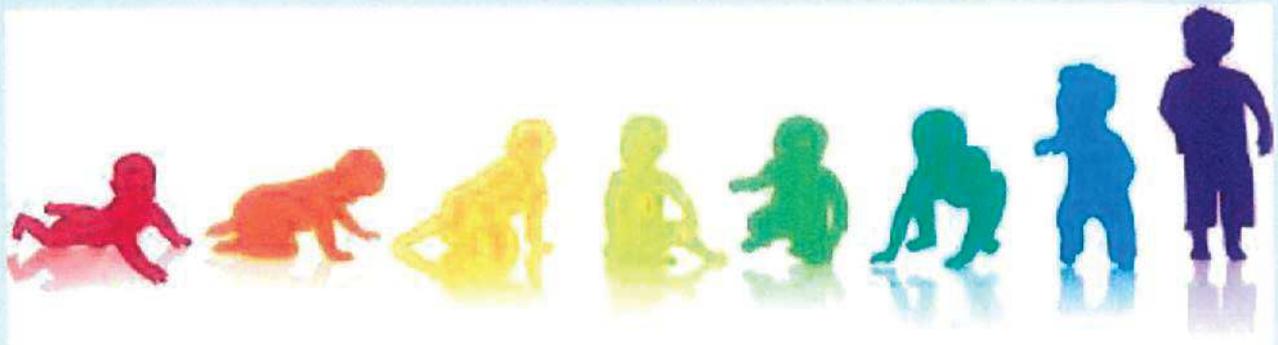


Préambule

Le projet pédagogique est un outil qui décrit les moyens concrets mis en œuvre pour atteindre les grands principes éducatifs, par des activités, des pratiques et attitudes éducatives. Il accompagne la structure tout au long de sa vie et est amené à évoluer avec elle. Le projet pédagogique est l'un des axes du projet d'établissement, qui comprend un volet social et une réflexion éducative et pédagogique.

Le projet pédagogique est généralement révisé tous les trois ans afin de s'adapter aux évolutions d'environnement, de personnels, d'objectifs éducatifs. C'est un outil de travail qui vit et qui évolue avec le multi-accueil.

Le fil conducteur de la pédagogie du multi accueil est l'autonomie dans le jeu et dans la vie quotidienne. Autonomie adaptée aux différents stades de développement de l'enfant. L'autonomie ne veut pas dire laisser l'enfant tout faire tout seul, c'est avant tout un apprentissage. Apprentissage de la vie, de ses règles, de ses contraintes, de ses souplesses. L'ensemble délimité par un cadre précis. Cadre qui n'est pas une cage où l'on enferme l'enfant de peur qu'il ne lui arrive quelque chose, mais plutôt une enveloppe sécurisante à l'intérieur de laquelle l'enfant va pouvoir faire ses découvertes, ses



expériences. Il va pouvoir grandir à son rythme avec l'aide de l'adulte. Être autonome, c'est

donc apprendre à faire par soi-même mais au rythme de ses acquisitions psychomotrices. L'ensemble des thèmes abordés dans ce projet éducatif suivront toujours cette ligne directrice : aider l'enfant dans l'apprentissage de l'autonomie tout en le laissant être enfant.

Il peut être mis à disposition des familles et ainsi répondre à leurs questions sur la vie quotidienne au sein de la structure. C'est un document essentiel pour permettre aux parents de déterminer comment leur enfant évoluera au quotidien dans notre établissement et si le mode d'éveil proposé par notre crèche correspond à leurs principes éducatifs.

En interne, le projet éducatif permet de fédérer l'équipe autour d'une vision, d'un socle de valeurs qui donnent du sens au travail de l'équipe.

INTRODUCTION

La bienveillance est l'ingrédient principal de l'univers professionnel de la petite enfance.

De cette bienveillance découle des comportements positifs et professionnels que nous avons à cœur de pratiquer :

- La présence et la disponibilité
- L'écoute et l'attention du ressenti et des émotions
- L'acceptation et l'ouverture sans jugement
- L'encouragement et le soutien

Ainsi, en étant bienveillants, nous respectons nos valeurs, nous sommes dans l'ouverture d'esprit et l'ouverture aux autres au sein d'un cadre sécurisant, sécurisé et constant.

Les différentes approches que nous appliquons dans notre structure mettent en avant les compétences propres aux enfants et le rôle de l'adulte accompagnant et soutenant le développement de ces compétences avec respect et attention. Nous répondons aux besoins des enfants avec empathie. Par exemple lorsqu'un enfant tombe nous ne lui dirons pas « ce n'est rien » mais plutôt « oh ça semble te faire mal, tu veux un peu d'eau sur ce bobo ? » car il est très important de prendre en compte ses besoins et ses émotions du moment.

Parler en « je » plutôt qu'en « tu ». Par exemple lorsque nous voyons un enfant debout sur une chaise, lui dire plutôt « ça me fait peur » que « tu vas tomber ! ».

Le cerveau immature de l'enfant ne lui permet pas de comprendre la négation, donc au lieu de lui dire de ne pas courir nous pouvons opter pour un « stop » par exemple.

Nous ne punissons pas l'enfant mais lorsqu'il refuse le cadre nous pouvons mettre l'enfant en retrait du groupe jusqu'à ce qu'il se sente prêt à le rejoindre. Le retrait permet de se calmer et de couper sa frustration. L'enfant comprend alors les conséquences de ses gestes et est ainsi responsabilisé.

Lorsque nous demandons quelque chose à un enfant les règles et les consignes doivent être claires, toujours identiques. Elles doivent être mises en avant plutôt que des interdictions et des limites. L'enfant doit comprendre ce qui lui est permis de faire, nous ne mettons pas l'accent sur ce qui est interdit.

L'important étant de toujours verbaliser, et même si l'adulte n'a pas réagi de façon adaptée, nous nous devons d'expliquer à l'enfant pourquoi nous avons pu réagir ainsi et cela permet aussi de désacraliser l'adulte.

1. Accueil et Adaptation

L'accueil est un moment essentiel et déterminant dans la séparation de l'enfant et de ses parents. Il doit être réfléchi et aménagé afin que tous se sentent en confiance. La qualité de l'accueil dépend de la relation établie entre les professionnels et la famille. Elle doit se sentir en sécurité et est en droit d'attendre des professionnels, soutien, réconfort et conseil.

Afin que chacun puisse faire connaissance et se familiariser avec les lieux, une période d'adaptation est proposée.

OBJECTIFS

- Mettre en confiance et favoriser la séparation pour l'enfant et son entourage
- Offrir une qualité d'accueil
- Répondre de manière adaptée à l'enfant
- Assurer une continuité entre la maison et la structure

1.1. L'adaptation

Au sein de la structure, les professionnelles interviennent sur chaque groupe d'enfants. Un planning définit la répartition de celles-ci sur les différents groupes et selon les jours de la semaine. La professionnelle disponible lors de ce temps de rencontre sera celui présent sur le groupe concerné. Un trombinoscope de l'équipe est affiché à l'entrée, afin que

les familles puissent identifier rapidement chacune des personnes rencontrées dans la structure. Il est également utilisé pour savoir quelle personne accompagne quel groupe d'enfant au jour le jour.

La famille est invitée à rentrer au sein de la salle de vie auprès de son enfant. La professionnelle présente explique le déroulement de l'accueil et échange avec celle-ci sur leurs attentes. Une nouvelle visite de la structure est proposée si le parent le désire. Durant cet échange, elle remplit une feuille d'adaptation dans laquelle elle renseigne diverses informations traduisant les habitudes de l'enfant dans son quotidien : alimentation, change, allergies, maladie chronique... Le recueil d'informations est très important car il permet d'ajuster au mieux l'attitude de l'adulte face aux besoins exprimés par l'enfant et aux réponses qui lui sont apportées à la maison. Cet outil de transmission est un véritable lien entre la crèche et les parents. Il implique un temps d'échange, d'écoute et de dialogue. Il permet de préparer l'enfant et le parent à la séparation en collectant un maximum de données sur l'enfant : les jeux qu'il apprécie à la maison, les étapes acquises de son développement moteur, les rituels mis en place à la maison...

En parallèle, l'enfant découvre ce nouvel environnement, il va pouvoir acquérir de nouveaux repères dès lors et tout au long des temps de rencontres.

A la suite de cet échange, un premier temps d'adaptation est proposé. Il va concrétiser l'accueil et marquer le point de départ d'une nouvelle aventure pour chacun d'entre nous. Le deuxième rendez-vous d'adaptation sera posé, tant que faire se peut, lorsque la personne qui a fait l'adaptation est présente même si elle n'est pas en référence sur le groupe auquel appartient l'enfant accueilli, afin d'être un premier repère pour la famille. La professionnelle qui assure ce temps d'adaptation se consacre au maximum à l'enfant nouvellement accueilli.

Lors du départ de l'enfant, le professionnel se consacrera à un temps de transmissions avec la famille afin de décrire comment l'enfant s'exprime face à la séparation et conseille de maintenir ou de prolonger le prochain temps d'accueil. Lors de ce temps, les professionnels sont vigilants aux pleurs, s'il se dirige vers les diverses portes, s'il joue et s'il porte un intérêt pour un jeu en particulier. Ainsi, l'adaptation est individuelle, progressive et tient compte du rythme de l'enfant.

Une trame est pourtant définie et sera modifiée suivant les besoins de la famille. Un premier rendez-vous, qui dure environ une heure, où l'enfante et son parent sont ensemble dans la structure et où est fait le recueil d'information par un professionnel. Le deuxième

rendez-vous, choisi peu de temps avant le premier permet au parent de rentrer dans la structure avec son enfant (environ 1/2h) puis il part en laissant son enfant avec la professionnelle qui l'a accueilli (environ 1/2h). Les temps sont augmentés petits à petits suivant le rythme de l'enfant. L'adaptation type dure environ 15 jours mais peut tout à fait aller au-delà si nécessaire.

1.2. Lien parents/ professionnels

La place des parents se veut grandissante au sein de notre structure. En effet, nous avons des objectifs communs liés au bien-être de leur enfant. Nous avons la volonté d'avancer dans la même direction, c'est pour cette raison que leur implication est nécessaire afin de construire un cocon solide sécurisant pour leur enfant.

OBJECTIFS

- Etablir une relation de confiance
- Permettre aux familles de s'exprimer et de participer à la vie de la crèche
- Respecter le rôle des parents en tant que premier éducateur
- Accompagner les familles dans leur mission et leurs interrogations

D'abord par un temps d'adaptation. Pour la famille, la séparation peut être envisagée difficilement, remplie d'appréhension. Le but étant de les rassurer, de leur faire découvrir le fonctionnement de l'institution et d'établir une relation de confiance, importante pour communiquer.

Par des transmissions quotidiennes, qui sont importantes pour retranscrire, au plus près de la réalité, ce que l'enfant a pu vivre dans sa journée. Elles doivent retranscrire certes les éléments importants de la journée comme les repas, les siestes, mais elles peuvent également s'axer sur une anecdote, les jeux que l'enfant apprécie, son comportement au sein de la structure... chacun de ces éléments peuvent permettre au parent d'imaginer son enfant dans la structure et se sentir inclus dans la vie de leur enfant au sein de la collectivité. Le parent sera invité à entrer dans la structure le soir au moment des transmissions, il pourra rester quelques instants avec son enfant. Ainsi il verra comment il évolue au sein de la structure, il pourra voir comment travaille l'équipe et ainsi apprendre à connaître chacun.

Par des temps de rencontre : Nous souhaitons progressivement inviter les familles à rentrer au sein de la structure lors des départs. Nous tentons de créer des espaces et des temps d'échanges afin que chaque parent puisse se confier et évoquer avec nous des questions d'éducation au sujet de leur enfant. Notre rôle est d'accompagner les familles dans leur rôle qu'est la parentalité.

Par une réunion de rentrée qui a lieu avant le mois de décembre si possible et qui permet de présenter la structure, le personnel et ses valeurs. Elle permet de répondre à toutes les questions que peuvent se poser les parents.

Et par divers autres moments, lors d'ateliers avec les intervenants extérieurs, de gouters ou de chants. Pour cela, nous mettons à disposition une feuille d'inscription afin de permettre aux familles qui souhaitent participer de s'inscrire à une date proposée. Nous organisons la fête de Noël et de l'été, auxquelles les parents participent en apportant le goûter qui sera partagé entre tous.

Tous ces instants permettent de créer des liens entre l'enfant, le parent et le professionnel qui donnent naissance à une relation de confiance. Travailler en complémentarité permet de créer un environnement davantage sécurisant pour l'enfant. Nos missions étant de maintenir les liens affectifs dans une démarche de coéducation et de veiller au maintien de ces liens.

1.3. La séparation

1.3.1. Doudou, tétine

Le doudou apporte à l'enfant une sécurité affective en l'absence de sa famille. Celui-ci lui permettra de pouvoir explorer et s'amuser plus sereinement. Ce doudou est la transition entre le dedans et le dehors, le connu et l'inconnu, c'est un espace psychique sécurisant, il se peut qu'il en ait moins besoin à la maison puisque c'est le lieu, grâce à la présence de ses proches, sécurisée par excellence. Un enfant peut également en avoir plus ou moins besoin selon ce qu'il vit. Lors d'une séparation avec un parent, une future naissance, une peur, une angoisse... un enfant peut avoir plus régulièrement besoin de son doudou et cela passera dès lors qu'il se sentira mieux. Le doudou est très important lors de ces moments difficiles que peut vivre un enfant mais jamais autant qu'un adulte qui lui porte attention et se rend

disponible pour lui. Afin de sécuriser les enfants nous leur parlons et leur permettons de s'exprimer sur ce qu'ils peuvent ressentir.

Pour finir, le doudou a besoin d'être rechargé affectivement par les relations que l'enfant entretient avec les adultes qui sont importants à leurs yeux ainsi il pourra se servir de tous ces bons moments passés avec ses proches pour faire face à ses problèmes et réguler ses émotions.

1.3.2. Pochette à doudous/tétines

Chaque enfant dispose d'une pochette avec sa photo afin de trouver facilement sa place mais également pour trouver un intérêt au fait de ranger le doudou et la tétine, l'enfant est heureux de voir sa photo, et celles de ses copains.

Si un enfant arrive le matin avec le doudou et/ou la tétine dans le sac, nous n'irons le/les/la chercher qu'au moment où cela semblera nécessaire, ou qu'il en fera la demande. Si un enfant a besoin de son doudou et de sa tétine au moment de la séparation le matin il entrera dans la structure avec et nous l'inviterons à les poser dès que cela sera possible pour lui. Nous expliquons également aux enfants que s'ils rangent correctement leurs compagnons ils sauront où les retrouver, quand ils en auront de nouveau besoin. Cela leur permet d'être plus autonomes.

Afin que l'enfant puisse toujours avoir le pouvoir de se sécuriser par l'un de ces moyens, nous demandons aux familles de fournir une tétine et si possible un doudou qui restera à la crèche. Ainsi l'enfant sera rassuré de savoir qu'il aura toujours son/ses objets de sécurité qui l'attendra/ont à la crèche.

1.3.3. « Coin cocon »

Le coin cocon est un espace défini à l'intérieur de la salle de vie qui est là pour permettre à l'enfant de trouver un refuge, un moyen de se ressourcer ou simplement un peu de calme lorsqu'il en a besoin. L'enfant peut rejoindre cet espace quand il le souhaite s'il en éprouve le besoin. Si un enfant a besoin de réconfort, nous allons lui proposer son doudou et/ou sa tétine s'il ne les a pas déjà pris, nos bras ou une parole réconfortante. Parfois, il arrive qu'un enfant ne souhaite pas recevoir le réconfort d'un adulte pour diverses raisons, dans ce cas-là, il sera proposé à l'enfant d'aller dans cet espace afin de pouvoir s'apaiser.

Parfois lorsque l'enfant est dans un inconfort, (fièvre, altercation avec un autre enfant, mal être, frustration, fatigue, sieste interrompue, ...) nous allons volontairement installer l'enfant dans cet espace afin qu'il puisse se reposer, se calmer à l'abri des agitations observées au cœur de la pièce de vie.

Ici, en tant qu'adulte, nous sommes attentifs à ce que cet espace reste un lieu où règne le calme mais également qu'il ne soit pas non plus un moyen de se renfermer sur soi-même. Cet espace est aménagé afin d'être confortable, attrayant (coussins, plaid...) et bien délimité.

2. Eveil et jeux

Dès la naissance, l'enfant se construit petit à petit, passant d'un état de dépendance total à un apprentissage progressif de l'autonomie et de l'acquisition de compétences diverses.

2.1. Le jeu libre

OBJECTIFS

- Favoriser l'autonomie de l'enfant dans ses choix, ses actions en aménageant un espace sécurisant et serein.
- Favoriser sa gestion de l'espace.
- Encourager sa relation aux autres et la gestion de cette relation.
- Sensibiliser les parents à l'importance du jeu libre dans la construction de l'enfant.
- Sensibiliser au rangement

Le jeu libre est une activité avec ou sans jouet où l'enfant joue ses émotions (ses peines, ses joies, ses peurs). Il exprime ses besoins, ses compétences, il teste ses limites, et crée ses propres règles. L'enfant est initiateur et acteur de son jeu.

Le jeu libre, est plus qu'une envie pour l'enfant, c'est un réel besoin. C'est par lui qu'il se construit en étant acteur de son développement. Le besoin d'exploration, de découvertes, d'agir sur le monde qui l'entoure, va amener l'enfant à se connaître, à se comprendre, mais aussi à apprendre les autres. Ainsi le jeu libre permet le développement de nouveaux apprentissages, de la pensée créative et par là l'autonomie et la confiance en soi. Ainsi les enfants seront soutenus dans leurs expériences, et leur besoin de découverte : monter sur les meubles bas, détourner un jeu de son utilisation première, utiliser le toboggan dans le

sens désiré... l'adulte sera toujours présent à leurs côtés et soutiendra ses tentatives sauf si elles sont dangereuses, et dans ce cas expliquera il son refus.

La salle de vie est divisée symboliquement en plusieurs coins définis et permanents : le coin imitation avec une cuisine, dinette, une table et des chaises, chaise haute et plan de change, gants de toilette, chiffons, vêtements et poupons. Le coin motricité avec toboggan, cabane en dessous. Un coin lecture avec des livres solides en accès libre. Un coin cocon avec ses tapis, coussins et sa toile sombre afin d'offrir un endroit calme et tamisé aux enfants. Un grand tapis avec rebord permet d'installer des jeux en libre accès : divers jeux de construction, animaux, voitures... Un petit meuble à hauteur d'enfant avec quelques caisses de jeux différents permet à chacun de choisir les jeux avec lesquels il a envie de jouer. Une piscine à balles est installée en alternance avec un grand parcours de motricité au centre de la pièce de vie.

2.2 Le rangement

OBJECTIFS

- Sécuriser l'ensemble des personnes circulantes
- Apporter des réponses adaptées en terme de proposition de jeu
- Créer une nouvelle dynamique de jeu
- Donner des repères spatiaux

Au sein de la salle de vie, l'espace peut devenir rapidement illisible, incompréhensible et donc injouable. En effet, les enfants, de par leurs activités et leurs déplacements vont laisser les objets de leur jeu éparpillés dans la salle de vie. Afin de réduire le risque de chutes et de ré-impulser une nouvelle dynamique de jeu, les jouets présents dans la salle de vie de façon permanente vont au cours de la journée être régulièrement réordonnés.

Concernant les jeux que nous mettons à disposition des enfants durant la journée, nous les renouvelons régulièrement afin de proposer des éléments adaptés au contexte et à l'ambiance générale exprimée par le groupe. Lorsque le jeu sorti est délaissé et ne suscite plus aucun intérêt, il est rangé. Dans ce cas, nous annonçons aux enfants que nous allons ranger le jeu pour en sortir un autre et que s'ils le souhaitent, ils peuvent venir nous aider à ranger. Nous ne forçons pas les enfants à ranger mais les incitons à le faire. Le rangement est une activité à part entière. Pour l'enfant, le rangement doit être notion de plaisir et annonciateur d'une nouvelle proposition de jeu.

En revanche, si le jeu n'est pas délaissé et suscite encore de l'intérêt mais que l'organisation propre à un accueil collectif le contraint d'être interrompu, l'annonce du rangement se fait au préalable afin que l'enfant puisse anticiper et mettre lui-même fin à son jeu. Dans cette situation, l'enfant est également informé des actions qui vont suivre (repas, sieste, goûter, ...).

Accueillir des enfants dans un environnement rangé, ordonné, et structuré, c'est permettre à l'enfant d'avoir des repères, de se sentir en sécurité et en confiance et de pouvoir anticiper et organiser sa pensée. Lui proposer des rangements va lui permettre de retrouver chaque chose à sa place, de comparer, de différencier, de trier. En grandissant et par imitation de ce qu'il voit, l'enfant saura quelle est la place de chaque chose et remettra lui-même en place. Ainsi plus tard il pourra ranger et organiser ses idées, comprendre les classifications nécessaires aux apprentissages scolaires, faire de la logique et des mathématiques ou rentrer dans des processus de raisonnement.

Notre rôle en tant qu'adulte est d'offrir un accueil de qualité qui répond aux besoins des enfants. Comme annoncé précédemment, c'est grâce à notre observation que nous allons ajuster nos propositions de jeux.

Le jeu autonome, aussi paradoxal que cela puisse paraître, nécessite une organisation précise. Notre place d'adulte est également primordiale dans le bon déroulement du jeu autonome. Notre position dans l'espace varie suivant notre rôle dans le jeu : D'observateur ou de participant.

2.2. L'observation

OBJECTIFS

- Comprendre comment l'enfant organise ses jeux
- Observer son comportement et ses relations/interactions avec les autres
- Dépister d'éventuels troubles

L'adulte observateur : Nous sommes en retrait, assis au sol, à hauteur d'enfant. Il pourra alors se sentir sécurisé par notre présence sans nous prêter attention. Nous pouvons avoir une vision d'ensemble de l'espace et du ou des groupes d'enfants. Les professionnels se dispersent dans tous les coins de la structure afin que chaque enfant, où qu'il se situe dans la structure, peut sentir ce regard soutenant.

L'observation va nous permettre individuellement et en équipe de réajuster nos actions et de proposer à l'enfant des jeux et des aménagements différents.

La position d'observateur est donc primordiale et nécessite de notre part une grande rigueur.

L'adulte participant : Nous sommes au sein du groupe, toujours assis au sol, mais sans intervention directe. C'est l'enfant qui nous intègre ou non dans son jeu. Dans ce cas, nous restons neutres dans le déroulement du jeu et suivons ce que l'enfant veut. Cette interaction est intéressante pour observer comment l'enfant se situe par rapport à l'autre et comment il l'intègre dans son jeu.

Tous les espaces créés, dédiés au jeu libre, laissent place à l'imagination de l'enfant et les autonomisent dans le jeu mais aussi dans leur éveil au quotidien. Pendant les moments de jeu libre, nous observons les enfants avec attention, et avons un regard sur leur évolution.

L'observation est importante, elle sécurise l'enfant qui se sent soutenu, permet de régler les conflits entre enfants avec plus d'impartialité, et est un regard sur l'évolution des enfants. Ainsi, nous pouvons observer l'évolution du développement des enfants et détecter si des questionnements apparaissent (troubles mineurs, état de santé de l'enfant...). De plus, après la mise en commun de nos observations, nous pouvons ajuster nos propositions de jeux, notre aménagement de l'espace et adapter nos pratiques.

Le jeu autonome se répète plusieurs fois dans la journée mais il est associé à des temps d'ateliers où l'adulte est le conducteur du jeu et où, suivant l'âge de l'enfant, les consignes sont de plus en plus précises.

2.3. La motricité libre

Le développement moteur de l'enfant est naturel, progressif et propre à chacun. Il va passer par des étapes majeures afin de s'accomplir ; de la position couchée à la position assise, puis du « quatre pattes » aux premiers pas.

OBJECTIFS

- Laisser son libre arbitre à l'enfant
- Permettre à l'enfant de se découvrir et de développer à son rythme ses différentes capacités motrices
- Sensibiliser les parents aux risques d'un apprentissage précoce à la marche

L'intérêt de rendre cette activité libre c'est de permettre à l'enfant de vivre de multiples expériences lorsque celui-ci se sent en mesure de les vivre tant au niveau psychique que physique. L'enfant va ainsi pouvoir se surprendre, s'épanouir, s'étonner tout en se sentant sécurisé. Sécurisé grâce à l'environnement et aux aménagements que nous lui proposons.

Nous demandons aux familles de mettre les enfants pieds nus toujours dans le but de laisser l'enfant découvrir de nouvelles sensations et possibilités motrices. Cela est faisable puisque la crèche dispose d'un chauffage au sol.

En lui laissant cette partie du corps à découvert, nous lui permettons d'en prendre conscience. Il peut ainsi faire le lien entre le haut et le bas de son corps.

Le pied possède de multiples capteurs qui transmettent des informations sensorielles au cerveau. Ainsi, l'enfant peut être averti sur la nature du sol, s'il est dur, mou, glissant, rugueux, plat, ... En ayant ces informations, l'enfant va adapter sa posture, répartir le poids de son corps et prendre les appuis nécessaires. A travers ses diverses sollicitations, l'enfant va muscler son pied, sa voûte plantaire, mobiliser sa cheville et de se servir de ses orteils pour trouver l'équilibre. Ces informations sont essentielles afin d'acquérir des appuis solides et de prendre confiance en soi.

Toutes ces étapes sont préalables à une marche harmonieuse et le risque de chutes sera réduit.

Pour les plus jeunes, différents jeux de différentes formes, matières et sonorités sont disposés au sol afin que ceux-ci soient sollicités sans être contraints de devoir les attraper.

L'enfant, qui n'aura pas acquis par lui-même une posture, ne sera jamais installé dans celle-ci. Par exemple un enfant ne sachant pas s'asseoir par lui-même ne sera jamais installé en position assise. Le mettre dans une position qu'il ne maîtrise pas peut être inconfortable et anxiogène. L'enfant n'ayant pas expérimenté par lui-même cette position ne saura comment l'atteindre et par la même occasion ne saura s'en défaire. De plus, dans une position non acquise, l'enfant prend des postures non adaptées.

Les transats et chaises hautes sont utilisés pour les repas des plus jeunes et pour leur permettre de digérer un moment, cependant ce temps devra rester assez court. Il peut arriver que les transats soient également utilisés en position allongée pour les siestes des tous jeunes bébés qui ne sont pas encore habitués au lit en chambre collective. Dès que l'enfant se sent plus sécurisé, un lit lui sera proposé.

Pour les plus grands, une structure de motricité permanente est présente au sein de la pièce de vie, celle-ci se constitue d'un escalier, d'un toboggan et de petits espaces pour qu'un enfant puisse passer de l'intérieur à l'extérieur.

Concernant son usage, nous avons fait le choix de laisser l'enfant expérimenter ses déplacements tels qu'il le souhaite dans la mesure où cela n'est pas dangereux pour lui. L'enfant est tout à fait en mesure de monter le toboggan « en sens inverse » ou de descendre les escaliers. Lui laisser réaliser ces différentes actions vont encore une fois lui permettre de percevoir le monde d'un autre point de vue, de tester son équilibre et sa force. Toutes ses actions motrices vont l'aider à calibrer ses mouvements, de coordonner ses yeux, ses mains et de maintenir son centre de gravité. C'est en sollicitant tout son corps et de différentes manières que l'enfant va mieux comprendre son corps et ses possibilités. A l'avenir, l'enfant connaîtra les actions possibles à réaliser. Alternier les pieds tout en progressant est un exercice plus difficile. De ce fait, monter les escaliers est plus complexe que de grimper sur un plan incliné.

Si l'enfant venait à perdre l'équilibre ou se sentir en insécurité, la place de l'adulte est ici de le protéger. L'adulte doit se montrer disponible afin que l'enfant sache qu'il peut compter sur lui pour le soutenir et l'encourager.

2.4. [Les ateliers](#)

Parallèlement ou conjointement aux jeux libres, les ateliers représentent un temps majeur de la vie de l'enfant dans le multi accueil. L'atelier doit être un temps de découverte volontaire permettant à l'enfant d'aborder les éléments différemment avec plus ou moins de liberté. Cela permet à l'enfant de se découvrir et de développer à son rythme ses différentes capacités.

OBJECTIFS

- Laisser son libre arbitre à l'enfant
- Permettre à l'enfant de se découvrir et de développer à son rythme ses différentes capacités

De nombreux ateliers différents sont proposés aux enfants chaque jour. Plus les enfants sont nombreux dans un groupe, plus nous proposons d'ateliers différents simultanément en des lieux différents : cuisine, hall d'entrée, chambre, salle de vie, cour extérieure, terrasse... Les enfants pourront alors passer d'un atelier à l'autre selon leurs envies.

L'enfant a le droit de ne pas faire. Mais si le refus devient systématique, cela peut cacher autre chose qu'un « non vouloir ». Aussi après plusieurs refus, l'enfant sans être contraint de faire, sera installé avec le groupe pour mieux évaluer l'atelier et évacuer une appréhension inexplicquée. Tout comme pour le jeu libre, l'observation de l'adulte est un outil primordial. C'est ce qui permettra d'adapter les ateliers en fonction de l'âge de l'enfant, de ses besoins immédiats. Les ateliers seront diversifiés afin de mettre en jeu le plus de compétences possibles avec ou sans support. En favorisant la formation de petits groupes l'adulte pourra solliciter l'intérêt individuel de chaque enfant ou celui du groupe ainsi formé. Grâce à son observation fine de l'instant, il s'adaptera à chaque enfant afin de veiller à ne pas le laisser en difficulté, et de faire que ce moment reste agréable pour tous.

Quant aux attentes de l'adulte, elles seront clairement verbalisées au début de l'activité, mais également tout au long de l'atelier, *sans jamais faire à la place de l'enfant*. En effet, cet instant pour l'enfant doit être fait pour développer toutes ses compétences mais également sa confiance en lui, et faire à sa place produirait l'effet inverse puisqu'il pourrait se sentir alors incapable de faire par lui-même. L'important est le plaisir et la fierté de faire que peut ressentir l'enfant et pas le rendu espéré par l'adulte.

2.5. La communication gestuelle

Le langage du corps est le premier outil de communication des jeunes enfants. La communication gestuelle associée à la parole offre à l'enfant, s'il le souhaite, un moyen bienveillant et ludique de communiquer.

OBJECTIFS

- Offrir différents moyens de communiquer et de s'exprimer
- Prendre plaisir à communiquer
- Renforcer la sécurité affective et les liens d'attachement
- Diminuer les frustrations
- Gagner en confiance et en assurance
- Favoriser la parole

Notre corps transmet de multiples informations naturellement et par l'usage que nous en faisons. Lors des premiers mois de la vie, l'enfant, sans utiliser un langage parlé, communique déjà avec les personnes qui l'entourent. Pour cela, il emploie différents moyens vocaux (cris, pleurs, ...), corporels (mouvements des bras, des jambes, ...), expressions de son

visage (sourires, regards, ...). Tous ces indices vont nous donner diverses informations sur ses besoins, ses sensations corporelles et ses sentiments.

A partir des expressions corporelles naturelles et en associant la communication gestuelle, l'enfant peut élargir son vocabulaire gestuel. Le principe est de communiquer avec l'enfant en associant un geste au mot clé d'une phrase. L'enfant découvre par l'expression d'un geste son mot qui l'associe, de ce fait, l'enfant intègre progressivement un nouveau vocabulaire.

Nous mettons en pratique progressivement cet outil de mise en relation et de communication au sein de la crèche. Nous l'employons lors de différents temps (repas, comptines, changes, ...) et lorsque nous pensons qu'il peut être une aide pour l'enfant lors d'échanges à l'adulte ou envers d'autres enfants.

Les enfants n'ont aucune obligation à l'employer. Aucun résultat n'est attendu. Le but étant de prendre du plaisir à communiquer.

Cet outil est commun aux enfants et à nous en tant qu'adultes. Il nous place d'égal à égal dans la relation. Les parents reçoivent un support contenant les gestes utilisés dans la structure afin de pouvoir comprendre les gestes de leur enfant.

Pour l'enfant, il est vecteur de confiance. En se faisant comprendre, il gagne en sécurité affective et renforce son attachement à l'adulte. A l'inverse du pleur, le geste est compris rapidement, les frustrations sont diminuées. Il prend de l'assurance dans sa capacité à communiquer, la communication gestuelle est un « pont » passant du babillage à la parole.

Pour nous adultes, nous gagnons également de la confiance car notre compréhension de l'enfant est plus claire et nos réponses sont plus adaptées.

2.6. [Le coin lecture](#)

OBJECTIFS

- Education au livre : faire que l'enfant apprenne à connaître l'objet
- Développer le vocabulaire, l'imaginaire.
- Développer des instants calmes en individuel
- Créer du lien

Le livre enrichit la vie, le vocabulaire, l'imaginaire, il évoque les problèmes, les peurs des enfants par métaphore et donc les touche. Un livre c'est une rencontre entre le lecteur, l'enfant et l'auteur, c'est des émotions... Il crée du lien. Le livre calme les pleurs, permet à un

enfant en adaptation de se lier aux autres enfants, qui rejoignent le coin lecture, et à l'adulte lecteur.

Le rôle de l'adulte est d'accompagner l'enfant vers le livre et lui montrer tout ce que ce dernier peut lui apporter pour essayer de le faire devenir lecteur à son tour.

Des temps de lecture définis et ritualisés permettent cette incursion vers le livre, particulièrement lorsque les enfants sont très attentifs comme le matin tôt ou après la sieste. De plus, un temps lecture après le goûter permet à l'enfant d'attendre plus sereinement l'arrivée de son parent.

Certains livres doivent être en accès libre, ce sont les livres les plus solides. Mais cette mise à disposition ne peut être qu'associée à une observation et à une attention constante de l'adulte afin de permettre à l'enfant à connaître le livre, et donc à le respecter. Nous nous attacherons à passer du temps en individuel ou en petit groupe dans cette optique. Notre rôle est de faire comprendre à l'enfant que la normalité est le livre dans son entier pour que l'histoire soit compréhensible. Lorsque ce n'est plus le cas, l'adulte doit jeter le livre s'il ne peut plus être réparé.

Au moment de la lecture, le livre doit rester fixe au maximum, et nous laissons le temps à l'enfant de découvrir les images. Nous lisons avec et pas pour l'enfant.

2.7. Les animations et sorties à l'extérieur

OBJECTIFS

- Accéder à la culture pour tous
- Découvrir l'extérieur et notre environnement
- Proposer des espaces de jeux éphémères
- Rompre avec la routine
- Favoriser les échanges enfants-parents-professionnels

Différents temps de rencontres sont proposés durant l'année. Il y a d'abord les interventions au sein même du multi accueil. Les enfants sont ainsi dans un lieu qu'ils connaissent et qui les rassure.

La médiathèque et la ludothèque sont des interventions programmées tout au long de l'année. La médiathèque : L'animation est proposée aux enfants de façon libre au sein de la pièce de vie. L'espace est aménagé afin de matérialiser et de donner des repères relatifs à ce temps et de susciter l'attention de chacun. Durant ce temps, des livres adaptés à l'âge des enfants sont racontés et scénarisés par l'intervenant.

Concernant les enfants les plus âgés, ceux-ci peuvent également assister à une animation réalisée par ce même intervenant à la Médiathèque de Dampierre. Ils sont conduits en mini bus. L'animation dure une demi-heure et se constitue d'histoires, de comptines et de jeux de doigts, et se finit par de la manipulation de livres.

La ludothèque : Un intervenant extérieur aménage la salle du RPE (Relais petite enfance) afin de créer un espace de jeu éphémère relatif à une thématique (le restaurant, le marché, la plage, la ferme, les animaux polaires, ...). C'est un temps de jeu commun aux enfants accueillis chez les assistant(e)s maternel(le)s et ceux accueillis au sein du multi accueil.

D'autres interventions plus ponctuelles viennent compléter l'offre culturelle telles que la médiation animale, l'éveil corporel ou l'éveil musical.

Ces interventions permettent à l'enfant de découvrir de nouvelles sensations, de le responsabiliser et faire appel autrement à sa concentration.

Pour la médiation animale, découvrir des animaux, les toucher (poils/plumes), les brosser, les nourrir, les respecter et adapter ses gestes.

L'éveil corporel fait appel à la concentration, l'imagination et la conscience de son corps.

L'éveil musical favorise l'écoute, développe l'oreille musicale, les sonorités et les rythmes.

Dès que nous le pouvons, nous partageons ces divers temps d'animations avec le RPE.

Le but est de créer du lien, de sensibiliser et de participer à la vie de la commune, de développer la sociabilité et de s'ouvrir autrement à la culture. Toutes ces sorties, évènements, interventions sont générateurs d'échanges entre parents-enfants et professionnels. C'est également un moyen de faire connaître à l'enfant et à son entourage les richesses du territoire.

Les sorties à l'extérieur sont également un des objectifs de l'équipe. Elles permettent de :

- S'aérer, appréhender l'espace qui les entoure (descendre et monter les trottoirs, marcher sur un terrain instable, grimper...).
- Courir, bouger, sauter (jeu de ballon, vélos...).
- Découvrir la nature (le ciel, les arbres, les avions, les cigognes qui se trouvent sur le toit des diverses bâtisses, ...).
- Trouver de petits trésors (cailloux, feuilles, marrons...) qui pourront être exploités au niveau des sens et du langage.

- Les sensibiliser au danger, au respect des règles de sécurité (se donner la main, ...).
- Avoir un autre lieu d'exploration et de découverte dans un lieu ouvert et riche.

3. La vie quotidienne

3.1. Alimentation

3.1.1. Le temps du repas

Les repas ne se résument pas au simple assouvissement d'un besoin physiologique. Au-delà de leur but nutritionnel, les repas sont des temps de vie collective et d'apprentissages variés. Les repas sont le reflet de la personnalité de chacun dans ses goûts et dans l'affirmation de soi.

OBJECTIFS

- Favoriser l'allaitement maternel
- Ritualiser le temps du repas
- Organiser un moment convivial et calme
- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Subvenir aux besoins de nutrition
- Eveiller le goût de l'enfant
- Respecter le rythme

Le repas en collectivité est un moment délicat tant chez les bébés que chez les plus grands. Pour les premiers, la relation individuelle, si privilégiée avec la mère, est transmise à d'autres adultes aux odeurs et habitudes différentes. Ce moment de la journée doit être envisagé avec douceur et de préférence en laissant le temps à l'enfant de prendre confiance. La continuité de l'allaitement doit être favorisée si la famille en exprime l'envie. Il est donc possible pour les mamans de venir allaiter leur enfant au sein de la structure, ou, en cas d'impossibilité, le lait maternel tiré est accepté, entreposé au réfrigérateur ou au congélateur dans les mesures d'hygiène imposées par la collectivité : il doit être conservé dans un contenant hermétique, étiqueté avec la date et l'heure du recueil et date de congélation si c'est le cas. Il doit être transporté dans un sac isotherme avec une poche de froid. Pour les enfants nourris uniquement au lait nous respectons une alimentation à la demande. La diversification alimentaire se fait au rythme de l'enfant en collaboration avec les parents.

De plus, malgré la volonté de respecter au mieux le rythme de l'enfant, il n'en reste pas moins que parfois l'enfant doit patienter. En attendant leur tour, les enfants restent dans la

salle avec une professionnelle afin de limiter cette source de tension et le niveau sonore du coin repas. Le temps de repas des bébés a été réfléchi afin de le rendre le plus serein possible. Les enfants qui vont se coucher en tout début d'après-midi mangent les premiers, avec ceux qui ont mangé tôt le matin. Puis le repas pour les autres bébés se font au fur et à mesure des réveils.

Pour les plus grands ce temps de repas est à la fois un temps d'échange et d'excitation, souvent dû à la fatigue naissante. La mise en place d'un temps de comptines ou de lecture avant le repas permet de poser un peu les enfants qui peuvent ensuite aller s'installer à table plus calmement.

L'autonomie dans la vie quotidienne est importante à ce moment-là. Les enfants peuvent se servir seuls (assiette, bavoir... mais aussi entrée). La présence continue d'un adulte par table de 6 ou 8 est indispensable et source d'apaisement. De plus, l'adulte mange avec l'enfant, l'incite à goûter lui aussi, sans forcer. Il aura toujours de quoi tester dans son plateau même s'il indique qu'il n'aime pas. L'entrée est également laissée dans l'assiette au moment du plat principal au cas où l'enfant désire goûter à ce moment-là. Aucun repas de substitution ne sera proposé aux enfants, nous pouvons resservir entrée et légumes ou féculents mais pas la viande qui doit respecter la quantité recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé. Des réunions sont prévues plusieurs fois par an avec le fournisseur de repas afin de pouvoir lui faire part de nos remarques et besoins, ils sont également toujours joignables par mail. A la fin du repas, l'adulte aide les enfants à nettoyer mains et bouche avec un gant puis les laisse aller jouer en jeux libres avant de déshabiller les enfants pour la sieste et changer les couches si nécessaire. Chaque enfant chez les grands a une panier à son nom en salle de change afin de pouvoir y déposer ses vêtements. De même que pour les repas, les goûters seront préparés afin de respecter l'introduction progressive des aliments chez le tout petit, et pour les plus grands ils seront construits sur la base d'un laitage, un fruit, un féculent, et l'équipe attachera une importance à les varier par rapport au repas du midi et à la semaine.

3.2. [Le sommeil](#)

Le temps de repos est un temps délicat car il met en jeu d'éventuelles angoisses chez l'enfant (angoisse de la séparation, angoisse du noir...). Le repos doit être envisagé comme un temps de calme et de récupération par l'enfant. C'est à l'adulte d'aménager l'espace et les rituels pour que le couchage ne soit pas source d'inquiétude, mais source de bien-être.

OBJECTIFS

- Donner des repères aux enfants
- Ritualiser la sieste
- Favoriser l'endormissement

Le sommeil est un point essentiel pour le développement cérébral de l'enfant, il régule la production d'hormones qui permet un meilleur équilibre émotionnel. Les phases de sommeil permettent une bonne mémorisation. Tout comme pour l'adulte, le sommeil de l'enfant est organisé en différentes phases : phase d'endormissement, phase calme et phase de sommeil paradoxal. Ces trois phases constituent un cycle et une nuit correspond (différent selon les enfants) à 4 à 6 cycles. Chez le nouveau-né il dure entre 50 minutes et 1h, chez un nourrisson c'est environ 70 minutes et chez l'enfant plus grand il dure entre 90 et 120 minutes. Les siestes sont aussi importantes que les nuits et une sieste plus petite n'est pas garante d'une meilleure nuit car un bébé trop fatigué et énervé aura plus de mal à s'endormir. Au multi accueil nous ne réveillons pas un enfant qui dort (sauf s'il est l'heure de goûter pour les plus grands). Chaque enfant a, tant que faire se peut, une couchette et une place attribuées dans le dortoir. Parfois nous sommes obligés de partager une couchette pour deux enfants, alors les draps seront changés à chaque changement d'enfant. Nous ritualisons l'endormissement par un temps lecture pour les plus grands ce qui leur permet de se sécuriser et de se préparer pour un temps calme. Un adulte reste dans le dortoir des grands et un adulte dans le dortoir des moyens afin de lever les enfants au fur et à mesure de leur réveil sans que cela ne réveille les autres enfants.

Les bébés sont couchés suivant leur rythme, soit sur un tapis ou dans le coin cocon dans la salle de vie pour les plus petits, soit dans un lit, selon leurs habitudes de sommeil.

3.3. Les rituels

Grâce à un quotidien sans danger et prévisible, l'enfant peut se sentir en sécurité. Plus son quotidien est prévisible, plus il lui permet de prédire la suite des événements de la journée et de se situer dans le temps.

Une journée rythmée par des routines et des temps de transition permet à l'enfant de prendre confiance en lui, de développer son habileté sociale, d'affirmer son autonomie pour pouvoir faire ses propres choix, de consacrer son énergie à apprendre, découvrir et enfin s'accomplir.

OBJECTIFS

- Sécuriser l'enfant et le rassurer sur le plan émotionnel
- Rendre l'enfant acteur des évènements qui le concernent et le font intervenir

Le fait de savoir à l'avance comment les choses vont se dérouler donne à l'enfant un certain pouvoir, le rendant acteur de son développement et de sa journée. Par le rituel, il renforce son sentiment de compétence personnelle face à une demande, une habitude, une consigne acquise. Le rituel fait appel à sa mémoire, à son langage, à sa concentration, et lui procure un sentiment de plaisir créé par une situation d'apprentissage ludique et pérenne dans le temps. Le rituel offre à l'enfant une stabilité, il fait transition entre deux moments qui se succèdent. Il encourage l'enfant à adopter des comportements permettant de développer le "vivre ensemble". Cela lui montre son implication au sein d'un groupe, lui procure un sentiment de fierté, de stabilité, d'intégration, d'appartenance au groupe.

Selon les rituels, l'enfant sollicite différentes compétences ; psychomotrice, cognitive, langagière, sociale et affective. Par exemple, s'habiller développe sa dextérité, chanter la même chanson avant de passer à table développe sa mémoire et son vocabulaire, ...

Les moments de rituels, les temps de transition sont encore une fois des activités à part entière. Ces temps sont riches pour l'enfant et ne doivent pas être envisagés comme des moments où « on ne fait rien » et où rien ne se passe.

Il est donc important que tous ces temps informels de la vie quotidienne de l'enfant soient formalisés et considérés comme des temps majeurs d'apprentissage et de construction identitaire. Ils sont la base d'un travail d'équipe cohérent, d'un équilibre pour l'enfant et d'une sécurité.

Tous les matins, vers 9h, 9h15, nous proposons aux enfants d'aller prendre une petite collation, cela n'est pas obligatoire. C'est un temps convivial où les enfants se retrouvent pour boire de l'eau et manger un morceau de pain.

Lors de ce temps, le menu du jour est présenté à l'aide d'un tableau où les aliments principaux constituant le repas du midi sont imagés. Les enfants sont invités à nommer les aliments. Cela leur permet de se représenter le repas qu'ils vont manger le midi et c'est une forme ludique d'apprentissage au sujet de la reconnaissance des aliments.

Un peu avant 11h30, les enfants sont invités à se regrouper afin de chanter. Ces chansons sont annonciatrices du repas.

Entre la fin du repas et le début de la sieste, nous laissons le temps aux enfants de digérer et de se libérer des éventuelles tensions accumulées lors du repas.

A partir de 12h45, les enfants vont être préparés à aller à la sieste. Une fois que l'ensemble du groupe est prêt, les enfants prennent leur doudou et leur tétine et vont, avec la consigne de ne pas faire de bruit, accompagnés de l'adulte dans leur dortoir. L'adulte choisit une ou deux histoires à raconter puis ferme les volets en laissant quelques lames espacées afin de ne pas être plongé dans l'obscurité totale.

3.4. La propreté et les soins

La propreté en structure petite enfance concerne essentiellement le change et l'acquisition progressive de l'autonomie des sphincters. La propreté concerne également l'apprentissage du lavage des mains et de l'hygiène corporelle générale.

OBJECTIFS

- Favoriser le bien-être de l'enfant
- Eviter la propagation des maladies microbiennes
- Dépister des maladies ou infections diverses
- Acquisition progressive de la propreté, apprentissage d'une hygiène corporelle autonome et globale
- Accompagner les parents
- Sensibiliser aux risques d'un apprentissage trop précoce
- Favoriser l'autonomie

L'aménagement de la salle de change est pensé pour favoriser l'autonomie des enfants dans l'acquisition de la propreté. Un escalier permet à ceux qui le maîtrisent de monter sur la table de change. Des pots, des toilettes et des éviers sont accessibles et adaptés à la taille des enfants.

Lors du change nous verbalisons les gestes que nous allons effectuer. Ainsi, l'enfant prend conscience des différentes parties de son corps et sait peu à peu les nommer. De plus, l'enfant peut alors anticiper les soins que nous allons lui prodiguer afin de le rendre acteur et de ne pas être intrusif dans son intimité.

Le soin est un moment d'individualité. Pour cela, nous accompagnons un seul enfant à la fois au plan de change, afin d'avoir un échange privilégié avec cet enfant. Quel que soit le

soin, l'aspect relationnel est recherché. Afin que ce moment soit vécu sereinement nous employons une attitude contenante. Dans la façon de le porter, de lui parler et de le regarder, nous lui créons un environnement sécurisant afin qu'il gagne en confiance.

Ce temps est également l'occasion d'avoir une observation générale de l'état de santé de l'enfant (boutons, température, yeux/nez qui coulent, ...). Ainsi, à l'aide de ces informations nous adaptons nos soins (application de crèmes sur un érythème fessier, administration de *Doliprane* en cas de fièvre supérieure à 38,5°, administration d'un traitement selon un protocole et/ou une ordonnance donnée par le parent, soin des yeux ou/et du nez, ...).

Lorsque l'enfant maîtrise la marche et sait monter les escaliers, on estime que physiologiquement l'enfant a atteint une maturité cérébrale qui lui permet peu à peu de maîtriser ses sphincters. A partir de cette période, lors du change, avant de remettre une couche propre à l'enfant, nous lui proposons d'aller sur le pot ou les toilettes. Si l'enfant refuse, son choix est respecté. Le but est de l'inscrire progressivement et activement dans le processus de la propreté. Si l'enfant choisit d'aller sur le pot ou les toilettes mais qu'il ne fait rien, nous allons d'abord valoriser le fait d'avoir essayé.

De près ou de loin, l'enfant découvre ce nouvel environnement et peut observer les plus grands lorsque ceux-ci sont de passage aux toilettes. En lui laissant le temps nécessaire, nous lui permettons d'avoir des expériences positives afin de gagner en assurance et en maturité psychologique.

Lorsque l'enfant fait sur le pot ou les toilettes, nous positivons son action avec sobriété afin qu'il se sente valorisé et non pas sollicité pour faire plaisir à l'adulte. Devenir propre est une étape naturelle du développement. Ensuite, l'enfant est invité à prendre un papier, s'essuyer si c'est une urine, si c'est une selle attendre que l'adulte qui l'accompagne le nettoie avec un gant. Enfin, l'enfant peut tirer la chasse et se laver les mains.

Nous sommes également attentifs aux informations que la famille nous délivre concernant l'avancée de la propreté à la maison afin d'être également cohérent dans nos pratiques et celles de la famille.

Lors des transmissions, nous abordons ce sujet avec distanciation et valorisons l'enfant dans cette nouvelle quête d'autonomie. Ce chemin demande parfois du temps mais cela est nécessaire. Contraindre l'enfant à devenir propre ne peut que retarder cette acquisition car cela met en jeu la relation affective qu'il entretient avec sa famille, déstabilise sa confiance en lui et celle qu'il a auprès de ses proches. L'enfant ne se sentant plus en sécurité, n'est plus en mesure de franchir ces différentes étapes.

La propreté est considérée comme acquise lorsque les 4 éléments suivants sont effectifs simultanément : l'enfant ressent l'envie, il est capable de se retenir, il formule sa demande, et il déclenche sa miction. Cependant, il arrive parfois qu'un incident se produise pour diverses raisons (l'enfant s'oublie le temps d'un jeu, il n'ose pas demander, il n'est pas arrivé à temps aux toilettes, il est contrarié, ...). Nous dédramatisons la situation, souvent l'enfant est déjà bien mal à l'aise de ce qui vient de lui arriver. Adopter une autre attitude serait nuire à tous ses efforts. De plus, nous serions dans une relation où l'adulte ne se positionne plus d'égal à égal. Afin de respecter l'intimité de l'enfant, celui-ci sera conduit dans la salle de change. Pour ces diverses raisons, nous demandons aux familles de prévoir plusieurs changes complets.

4. Aménagement de l'espace

OBJECTIFS

- Créer des espaces sécurisés
- Créer des opportunités d'ambiance et de jeu
- Protéger le jeu de chacun
- Répondre aux besoins spécifiques de chacun

Différents espaces ont été aménagés afin que chacun puisse progresser à son rythme dans ceux-ci.

L'espace des bébés : Il protège physiquement les plus petits encore restreints dans leurs déplacements des plus grands en acquisition de la marche. Ensuite, il dispose d'éléments « contenant » qui tendent à les sécuriser psychiquement. Les éléments jouant ce rôle sont par exemple les coussins d'allaitement dans lesquels les bébés peuvent être installés au cours de la journée. Il peut être délimité par des petites barrières ou non selon le nombre, le comportement des plus grands bébés... Pour ces derniers un plus grand espace leur est dédié avec des blocs de motricité en mousse et des jeux divers pour pouvoir découvrir toutes leurs compétences. Les tapis ne recouvrent pas la totalité de la surface afin de proposer différentes textures et matières de sols. L'adulte veillera à ranger régulièrement le parc des bébés pour leur sécurité.

Il est également possible que le parc des bébés soit complètement enlevé en ne laissant qu'un tapis pour les plus petits bébés qui ne se déplacent pas encore. Cet aménagement sera mis en place suivant les observations des professionnelles, et peut être permanent si cela semble avoir des bienfaits sur l'ensemble des enfants accueillis.

Les espaces peuvent changer de fonctions au cours de la journée, l'endroit réservé aux repas peut devenir un espace d'ateliers (peinture, cuisine, pâte à modeler...). Les plus grands peuvent également investir le coin des bébés si la situation est propice. La salle du Relais Assistants Maternels est utilisée pour différentes activités. Toutes les salles de la structure peuvent être utilisées de façon détournée : hall d'accueil, chambres... en fonction des besoins exprimés par les enfants et nos envies du moment.

5. Les différents outils de communication de l'équipe

5.3. Le cahier de transmissions

C'est un cahier visible par toute l'équipe – et uniquement par l'équipe (et les stagiaires longue durée) qui est lu chaque jour. Nous y indiquons : un changement d'horaire pour un enfant ou un professionnel, un changement de régime alimentaire ou dans les rythmes de sommeil, l'arrivée d'un stagiaire, ses horaires et sa référente, un évènement survenu dans la journée, avec un enfant ou un parent, un problème matériel (comme une panne, ce qui a été fait pour y remédier) cela permet aux personnes absentes dû à leurs horaires de travail ou pour diverses autres raisons d'être à jours dans les informations relatives à la vie de la crèche. Nous l'utilisons aussi lorsque nous avons un message à faire passer à toute l'équipe. Cet outil de communication est important car il regroupe toutes les informations et permet à tous de s'exprimer. Il est nécessaire pour assurer une continuité dans l'accueil de tous les enfants. Le fait que toutes ces informations soient centralisées facilite la réception des informations.

5.4. Les classeurs de transmissions

Un classeur de transmissions est mis à disposition des professionnels sur chaque groupe d'enfants. Celui-ci consiste à inscrire les informations données par les parents le matin : état de fatigue, repas... et permet à l'ensemble de l'équipe de noter diverses

informations relatives aux enfants en terme physiologiques (urines, selles, repas, sommeil, administration de médicaments si nécessaires, soins) et éducatifs (ateliers proposés durant la journée, anecdotes). Cette trace écrite permet aux professionnels d'être informés de l'état général de l'enfant et de détenir tous les renseignements nécessaires à son accompagnement et aussi de transmettre aux parents ce qui s'est passé dans la journée. Cela permet d'assurer une continuité dans les soins et d'apporter des réponses adaptées à des besoins spécifiques.

D'autres outils de communications sont utilisés au sein de la structure, ils sont construits et déconstruits au fur et à mesure des besoins de l'équipe.

5.5. La communication orale

La communication orale a une part importante dans nos pratiques professionnelles, elle permet des échanges plus riches et plus confidentiels.

5.6 Réunions d'équipe et analyse de la pratique professionnelle

- Les réunions d'équipe :

Elles regroupent l'équipe entière. Des sujets d'ordre administratifs, organisationnels et pédagogiques sont discutés. Des résumés des formations sont faits afin d'en faire profiter la totalité de l'équipe.

- L'analyse de la pratique :

Elle a également, comme pour les réunions d'équipe, pour but de réfléchir sur des points particuliers de nos pratiques professionnelles.

Six à sept séances sont programmées par an. Elles sont animées par une psychologue. Elles nous permettent d'échanger sur des thématiques relatives à notre travail auprès des enfants. L'objectif est de permettre une prise de recul sur nos pratiques professionnelles.

Leur contenu est rigoureusement soumis au respect du secret professionnel. Chaque membre de l'équipe s'inscrit dans cette démarche déontologique.

- Formation continue :

En tant qu'agent de la fonction Publique territoriale, nous avons accès aux formations du Centre National de la Fonction Publique Territoriale. En effet, nous pouvons trouver par les formations un moyen d'apprendre sur les sujets qui nous intéressent ou nous interrogent. Par ces formations nous avons accès à une écoute, un partage d'expériences et des clés pour avancer sur des sujets qui peuvent nous poser des difficultés. Avec celles-ci nous obtenons un regard extérieur sur les situations qui peuvent nous interroger mais également un regard professionnel. De plus, c'est un moyen d'actualiser nos savoirs, de prendre connaissance des nouvelles découvertes et préconisations des pratiques professionnelles.

6. L'accueil des stagiaires

Nous accueillons de nombreux stagiaires au sein du multi accueil pour des formations aussi diverses que variées. De stage long comme les 3eme années EJE ou les CAP Petite Enfance en alternance jusqu'au stage de 3 jours pour les élèves de 3eme. Le personnel les encadre selon leur formation pour les accompagner au mieux. Encadrer un stagiaire est une responsabilité mais c'est également une chance. Une chance de se mettre à niveau lorsque des nouvelles normes sont mises en place, une chance de recevoir un œil extérieur, objectif et nouveau sur nos pratiques professionnelles qui peuvent parfois s'installer dans une routine quotidienne.